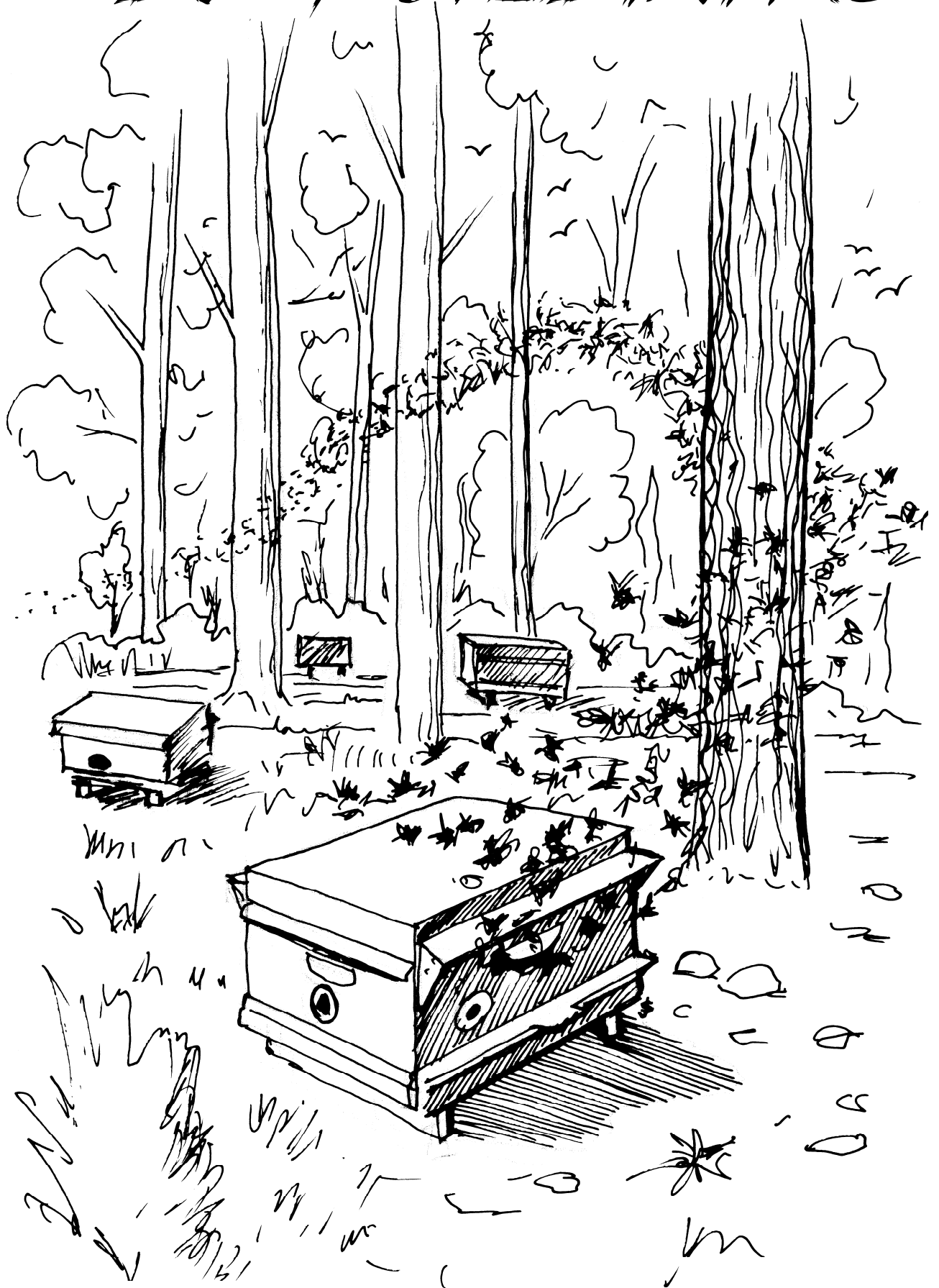


LO PUBLIAIRE



N°75 Automne 2004

"Lo Publiaire" voudrait se cantonner uniquement à l'actualité vécue par nos villages Agonès, Montoulieu et St Bauzille de Putois, pourtant riche en événements comme le prouve la rubrique "Les nouvelles brèves". Mais deux journalistes français et leur chauffeur Syrien pris en otage en IRAK, au moins 1000 personnes dont 500 enfants pris en otage en OSSETIE du NORD, avec le carnage qui s'en est suivi, des attentats suicides ici et là, nous interpellent et posent cette question :

"Pourquoi en arriver à de telles extrémités ? "

Des peuples conquérants face à des peuples qui souffrent, aux abois, des puissances qui dominent des Pays sous-développés, ne peuvent expliquer ces débordements hors normes, inhumains.

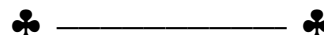
N'existe-t-il pas d'autres solutions, pour éviter tout cela ? Ne faut-il pas tout revoir à la base, savoir écouter et agir. Commencer par le respect des valeurs essentielles qui semblent jour après jour bafouées et se diluer parmi des activités lucratives, des ambitions démesurées qui poussent des peuples opprimés à d'ignobles ripostes.

"Lo Publiaire" abordera modestement ces problèmes qui le dépassent, qui nous dépassent. Mais il ne sera pas dit qu'il ne participera pas. Il faut faire quelque chose. Et un grain de sable ajouté à un autre peut constituer une dune, un désert, et au centre peut se deviner une oasis. C'est l'espoir, c'est tout simplement de l'optimisme, de la confiance en l'espèce humaine.

Jacques DEFLEUR

**Au Sommaire
de ce Numéro**

<i>Editorial</i>	2
<i>Nouvelles brèves</i>	3
<i>Mots croisés</i>	4
<i>Le service public en danger !</i>	5
<i>Les jours rallongent</i>	6
<i>Livre à lire</i>	6
<i>La vie, ce livre des vies ...</i>	7
<i>Un cousin très em...bêtant</i>	8
<i>L'apiculture en général et à Saint Bauzille en particulier</i>	11
<i>Une histoire idiote de chaussons perdus.</i>	12
<i>L'été de nos marmots</i>	14
<i>Le rhume</i>	15
<i>La joyeuse Pétanque</i>	16
<i>S.C.B. La Séranne</i>	16
<i>1914 - 1944 - 2004</i>	17
<i>Quand l'information s'affole</i>	17
<i>La fête du sport</i>	18
<i>Les conseils municipaux</i>	19
<i>Agenda - Etat civil - Nécrologie</i>	27
<i>Sauve qui peut</i>	28



Page de couverture « dessin de Jean Suzanne »

"L'apiculture article page 11"

Reproduction interdite de tout ou partie de texte, sans
l'accord écrit de l'auteur, édité dans le journal

"Lo Publiaire Sant Bauzelenc"

Lo Publiaire

(Association loi de 1901)
Rue de la Roubiade
34190 St BAUZILLE DE PUTOIS

Journal d'information trimestriel :
Agonès, Montoulieu, St Bauzille de Putois

- Président : Jacques DEFLEUR
- Composition : Thierry CELIE
- Rédac. : Signataires des articles

Prochaine parution
N° 76 Janvier 2005

Impression : Arceaux 49,
1027 rue de la croix verte, Montpellier

La rentrée :

- L'été 2004 a semé le chaud et le froid. Des chaleurs lourdes, des orages violents, des nuits glaciales suivies par des journées noyées sous un soleil ardent, mais il est passé tellement vite que le jour de la rentrée a surpris tout le monde. Il fallait acheter les fournitures, les habits, organiser cette rentrée qui arrivait si vite. 163 élèves, répartis sur 7 classes, c'est le nombre maximum que peut recevoir actuellement l'école publique du Thaurac. Il est maintenu en jouant sur la date de naissance des enfants de deux ans pour leur inscription. Mais dans l'ensemble la satisfaction est de mise, deux ordinateurs de plus, ce qui fera 15 ordinateurs en tout. Des travaux d'aménagement d'une aire de sport derrière le bâtiment neuf permettront d'utiliser un espace de plus. Le loto et la fête de fin d'année 2004 n'ont pas reçu la participation habituelle de la part des habitants de nos trois communes. Le Sou Laïque n'a pas récupéré sa recette habituelle, la conséquence directe sera moins de voyages et de sorties scolaires ou sinon avec plus de participation de la part des parents. Pour terminer par le projet d'école qui sera de développer la culture littéraire, artistique avec des contacts avec des auteurs, des sculpteurs, des peintres.... Création d'une chorale avec les 4 classes du CE1 au CM2. Les activités débordantes des enseignants que j'ai entrevus lors de ma visite m'ont démontré que le travail ne manquait pas, les soucis non plus, mais la bonne humeur était présente, l'envie aussi de bien faire, ce qui est rassurant...

De nouveaux artisans :

- Beaucoup d'entre nous connaissent l'artisan Bijoutier de Sumène, M. Joël BRUN dont la devise est : "Avez vous pensé que vous pouviez faire

fondre votre or "usagé ou cassé" et faire transformer celui-ci en bijoux de votre choix, personnalisés suivant votre goût, pièce unique si vous le désirez selon votre modèle. Eh bien depuis début août, son fils M. **Grégory BRUN** s'est installé à St Bauzille, 59 place du Christ. Il vient de terminer la décoration de son magasin, il a d'ailleurs commencé quelques créations, il attend votre visite.

- Un nouveau plombier s'installe, M. **Joaquin REYES** : téléphone : 06.83.17.17.67. Après avoir obtenu son C.A.P. de plomberie, il a fait 4 ans d'apprentissage chez M. David VIALA, puis un an d'ouvrier à Euroservice du Vigan. Il décide donc de se monter à son compte depuis le 2 août.

- A partir du 1^{er} octobre, une nouvelle société s'installe à St Bauzille :

AEGMS

électricité générale, automatisme, mise en conformité et sécurité, climatisation réversible.

GIRARD Boris (CAP électricité en bâtiment)

et **PEYRIERE Serge** (BTS concepteur/dessinateur)
Ils vous proposent leurs services. (Devis gratuit)

Contact : La Sauzède
au 06/10/05/53/74
ou 06/83/39/50/11

La fusion :

- La cave coopérative de St Bauzille a ouvert ses portes le 18 septembre, les norias de tracteurs ont commencé, dans les mêmes conditions que les années précédentes. Le président M. Denis MARTIAL annonce pour septembre 2005, un changement radical.

Une fusion avec le "Terroir de la voie Dominienne" à Gigean, avec la construction d'un Chai à Cournonsec pouvant traiter 120000 hectos. A St Bauzille construction d'un quai de réception neuf et d'un fouloir neuf dans les conditions

Nouvelles brèves

Jacques DEFLEUR

de sécurité et d'hygiène européennes, les raisins écrasés et leur jus seront transportés avec des citernes réfrigérées de 25 tonnes. Construction d'un caveau, point de vente dont les heures d'ouvertures sont à définir. Le bâtiment restant sera abandonné et mis en vente vers les années 2006.2007. Le Terroir de la Voie Dominienne de Gigean comprend déjà : Poussan, Canet, Balaruc, Fabrègues, Cournonsec, et bientôt Montbazin.

Les travaux :

- Les travaux de réfection du Pont Suspendu commenceront le 1er février, pour une fermeture complète du 1er février à mi ou fin avril, suivant les intempéries ou les difficultés rencontrées.

- Agonès a reçu l'autorisation de commencer les travaux d'assainissement prévus, puisque le branchement sur le réseau de St Bauzille est aujourd'hui possible, la station d'épuration est opérationnelle.

- La circulation alternée sur le Chemin Neuf a éveillé les curiosités. C'est la première tranche de travaux pour la rénovation du réseau d'eau, du Centre Pleine Nature au Rond Point de l'Auberge, les tuyaux sont bleus en fonte- acier. Ils se prolongeront par la mise en sécurité des bassins ainsi que leur étanchéité. Le réseau d'évacuation des eaux pluviales et le revêtement de la voie d'accès aux anciens bassins de la Coste sont aussi prévus. Ce mercredi 22, une coupure surprise de l'eau, l'entreprise a par mégarde accroché le tuyau d'arrivée de l'eau. Vite réparée... Ce n'est pas la première fois ni la dernière... Sur la même portion, le revêtement sera refait avec trois pla-

cettes, c'est à dire des tranches relevées pour casser la vitesse des véhicules et un trottoir pour la sécurité des piétons...

- Le chemin de la Plantade sera élargi, avec un réseau d'eaux pluviales, éclairage public et sera viabilisé de la sortie du Hameau de la Plantade sur 350 mètres. Ce qui permettra la construction dans un premier temps de 22 villas.

Que de dégâts :

- Une mini tornade s'est abattue sur St Bauzille, des arbres se sont brisés sous les coups de bouts de vent, des tuiles se sont envolées, soufflées comme des fétus de paille, la foudre a frappé de nombreuses maisons, détruisant les circuits électriques et téléphoniques sans oublier les appareils ménagers. Les appels soutenus aux assurances n'ont pas eu l'écho attendu. Nous connaissons bien les augmentations annuelles des cotisations au nom de la solidarité mais au moment du remboursement la prudence est de rigueur.

Les aventuriers :

- Les premiers jours de septembre ont été suffisamment arrosés pour que les chercheurs de champignons se réveillent. Ils nous ont déjà exposé avec fierté leur cagette en bois ou en plastique plus ou moins profonde avec quelques cèpes couchés sur une épaisse couche de mousse. Le nombre de kilos évolue avec le temps et suivant la concurrence. Ils sont souvent pêcheurs et chasseurs, ils ont l'habitude de décrire leur prise. Les grisettes très appréciées ont été plus rares dans notre région. Pour les cèpes, il a fallu se déplacer vers l'Aigoual. Les girolles sont attendues, elles ne devraient pas tarder. Les coins les plus visités sont la Bruyère de Brissac, le Bois de Rous, La Salvétat, l'Observatoire... Pour les débutants, il vous sera difficile de recevoir un conseil et surtout le coin précis où ils les trouvent. Certains vous répondront, "par terre dans les bois".

Sports :

- Dans le précédent numéro

j'énumèrais les titres obtenus par notre champion de pétanque Gilbert ISSERT, en lui souhaitant bonne route. Eh bien des trois titres départementaux, il a été au bout d'un seul et pas le moindre car il est champion de France Vétéran. Entre temps, il a participé à la finale de la Marseillaise et gagné entre autres le National de Bessèges.

- Le dimanche 22 août, c'était les 8^{ème} Foulées du Thaurac, avec comme chaque année un succès confirmé. Les 240 concurrents du 10 kilomètres ont tous reconnu le côté technique de cette course et surtout la grande difficulté de l'ascension vers la Grotte des Demoiselles malgré ce paysage majestueux. Quelques remarques entendues ici ou là : "Qu'on fasse premier ou dernier, l'essentiel ici est de s'amuser". "Ce sont des courses sympa où l'on peut courir sans pression".... Le repas, la distribution des prix ont confirmé le côté amical de cette compétition. C'était une journée sportive, champêtre et conviviale avec un temps agréable qui a donné envie de revenir...

MOTS CROISES

Horizontal :

- 1 : Par tradition, il porte un béret.
- 2 : Ne passe pas inaperçu.
- 3 : Avec lui, c'est l'amour – Dans le trou.
- 4 : Il y en a plus dans l'œuvre de Victor Hugo – Utile sur le vert gazon.
- 5 : Chacun a les siennes.
- 6 : Issus de la couvée – De rivières ou dans un dortoir.
- 8 : Héros de Virgile- Direction l'Alsace ou la Suisse.

	A	B	C	D	E	F	G	H
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								

Verticalement

- A : Par tradition, elle porte une coiffe.
 B : Il fait partie d'une importante communauté.
 C : Explosée.
 D : Dans le bon ordre, c'est un piaf.
 E : Initiales de calendrier – Cuba ou Bornéo.
 F : Se la coule douce à St Omer – Observe avec dédain.
 G : Engages un Procès.
 H : Pas bon pour le moral.

(Solution page 27)

Le service public en danger !

Réunion du 27 septembre 2004 à la salle
polyvalente de Saint-Bauzille pour le maintien du
service public de la poste au village.

Sont présents : le comité de défense du service public (Mme Granier, souffrante, est excusée), l'association ATTAC, la CGT, J. Rigaud, maire de Ganges, Président de la Communauté de Communes et Conseiller Général. Le maire de Saint-Bauzille, ayant une autre réunion, est excusé. Au début de la réunion, aucun représentant de la mairie de Saint-Bauzille n'est présent ; deux conseillers municipaux rejoignent l'assistance en cours de réunion. L'assistance est composée d'une centaine de personnes. Le représentant du **comité de défense du service public** fait l'historique des menaces sur la poste de Saint-Bauzille. La distribution du courrier se fait à présent au départ de Ganges. Grâce à l'action menée précédemment l'une des factrices, proche de la retraite, a été maintenue à Saint-Bauzille. A présent, La Poste souhaite transformer le bureau de Saint-Bauzille en « bureau de proximité » ce qui signifie en clair le départ du chef d'établissement puis une réduction des horaires d'ouverture ... jusqu'à la fermeture pour non rentabilité ?

A Brissac, le bureau n'est plus ouvert qu'une dizaine d'heures par semaine et une partie de ses activités a déjà été transférée à la boulangerie !

J. Rigaud souligne que tous les services publics sont menacés. Ganges a dû se battre pour garder sa perception, celle de Saint-Martin a été fermée. Pour les transports, c'est un employé de la mairie de Ganges qui assure la vente des billets SNCF sinon il faudrait aller

au Vigan.

Tout ceci est aberrant alors que la population augmente, surtout à Saint-Bauzille. Des motions pour le maintien des services publics en milieu rural ont été votées par le Conseil Général, la communauté de communes, l'assemblée des maires ruraux.

ATTAC souligne qu'il est très important que la population soit informée de l'avenir des services publics. Quelle logique entraîne la fermeture des services publics alors que la population augmente ? En fait il s'agit d'une volonté de l'OMC (organisation mondiale du commerce) de privatiser l'ensemble des services publics. Il faut souligner que des fermetures de bureaux de poste ont lieu même en milieu urbain ... dans les quartiers populaires évidemment. Même si les décisions viennent de très loin, chacun à son niveau peut et doit s'opposer.

Le représentant de la CGT exprime sa satisfaction face à la présence d'une assistance nombreuse à la réunion car il estime que l'avenir du service public de la poste ne dépend pas seulement des postiers mais aussi des citoyens et des élus. Il nous informe d'un projet de loi de régulation des activités postales qui devrait entrer en application début 2005 et sur lequel les français n'ont été ni informés ni consultés. Pour l'Hérault et d'après une expérimentation menée en Loire Atlantique, c'est 80 bureaux qui vont être transformés ou supprimés et 20 à 30 % des emplois qui vont être supprimés. Par ailleurs les emplois restants seront de plus en plus précaires. Au niveau national, le nombre de centres de tri

passera de 140 à ... 40 !!!

L'ensemble des syndicats s'oppose à cette réforme et les cadres commencent à s'impliquer contre cette pré-privatisation. La motion pour le maintien des services publics en milieu rural a été votée par le Conseil Régional le 21 septembre et à ce jour par 450 communes en Languedoc-Roussillon.

Après discussion et vote, il est décidé que M. Rigaud demandera à la Communauté de Communes d'organiser un **référendum** sur l'ensemble de son territoire. M. Rigaud fait remarquer que le Préfet doit donner son autorisation. L'assemblée décide, en cas de refus, d'organiser un référendum à Saint-Bauzille (faute de moyens pour en organiser un plus large sans l'aide des collectivités locales). Le représentant d'ATTAC insiste sur l'aspect informatif du référendum. Certains expriment la nécessité d'être présent en nombre à la réunion de la Communauté de Communes le 14 octobre. D'autres proposent que la question du referendum soit très claire (maintien du service public postal en l'état).

Isabelle Nouvelon

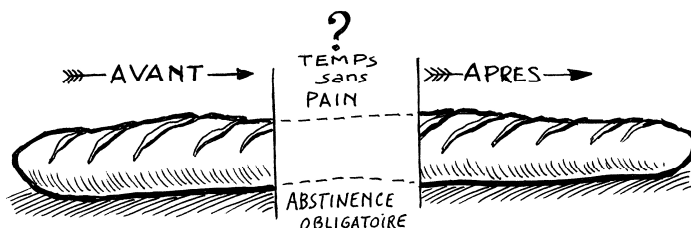
P. S. : La réunion de la Communauté des Communes s'est tenue le mardi 19 octobre à la Mairie de Ganges, en présence d'un public d'une cinquantaine de personnes, dont très peu de St Bauzillois, malheureusement. Avant la séance, Jacques RIGAUD a autorisé un représentant des postiers à prendre la parole pour exposer la demande de l'assemblée du 27 septembre à St Bauzille en faveur d'un référendum organisé par la Communauté des Communes... A suivre...

Les jours rallongent à Saint-Bauzille !!!

Une expression dit : « long comme un jour sans pain » alors, vu que nous en sommes à deux jours sans pain à Saint-Bauzille pour l'année 2004, c'est toute l'année qui se trouve rallongée !!!

Peut-être est-ce l'effet nouveau millénaire ? A moins que le 29 février de cette année bissextile n'ait pas été jugé suffisant ? Mystère !!!

Présenté comme cela, on peut en sourire mais pour les personnes sans voiture qui n'ont pas été prévenues que malgré les congés de l'un de nos boulangers - pâtisseries l'autre gardait son jour de fermeture hebdomadaire, la journée sera effectivement sans pain. Quant à ceux qui



ont un véhicule, ils pourraient bien décider de se rallier aux partisans des grandes surfaces. Alors les petits commerçants pourront médire sur la concurrence déloyale de ces dernières ... Peut-être pourraient-ils méditer plutôt sur leur loyauté à eux vis-à-vis de leurs clients !

Il fut un temps (que les moins de vingt ans n'ont malheureusement pas connu et ça ne les a pas aidé à apprendre le respect) où le client était roi, puis le client est devenu un pigeon mais encore pouvait-il se prendre pour un sauvage pigeon ramier, maintenant le client

est un pigeon domestique, prisonnier parce que ses ailes sont coupées soit parce qu'il est trop âgé soit parce que la pub l'a hypnotisé.

Bien sûr, il est nécessaire de ne pas généraliser et dans nos villages nous trouvons encore des commerçants soucieux de la clientèle locale qui ne rangent pas leur sourire dès la fin de la saison estivale. Heureusement, il est toujours agréable de faire ses courses à pieds, cela permet de rencontrer d'autres Saint-Bauzillois et d'échanger quelques mots.

Isabelle Nouvelon

LIVRE A LIRE Si vous n'êtes pas cévenol et recommandé si vous l'êtes !

" LE MAS DU DIABLE "

de Jean BOUCHON

Récits et portraits cévenols d'hier et d'aujourd'hui

C'est un véritable portrait de la vie courante, celle de tous les jours et de ceux voulant se faire adopter dans cette contrée que Pagnol aurait pu conter ! Je me permets de vous dévoiler un extrait de la dernière page de cet ouvrage.

Noël BOUTIER

Le pays cévenol, c'est d'abord un arc orienté

a couchant, un coup de griffe dans le pays d'oc, un éventail de verdure et de roche, une harmonie bouleversée d'émeraude et d'eau vive, ravinée, hérissée de lumière, une terre tantôt sauvage, contrainte à vivre repliée sur elle-même, terre de refuge, rebelle, irréductible et fière, terre de silence, mais c'est aussi une terre d'accueil, ouverte, fraternelle et généreuse, teintée par la douceur et l'accent du pays de Provence, C'est un terroir en contrastes, un territoire de liberté.

Avançons : C'est une corniche au-dessus des nuages, un horizon inviolé, le vent pique ; c'est un sommet arrondi encombré de "caillasse", parsemé de bruyère, un relief émoissé, un dos voûté, un plateau mélancolique, le vent fouette ; c'est une pente feutrée de verdure, c'est une forêt épaisse ; roux, vert, ocre, chênes et pins, châtaigniers et cèpes, un ru frétille au creux d'un "valat"; c'est une vallée encaissée, une vieille voie de passage jalonnée de châteaux, c'est une forteresse dressée en sentinelle, une bastille trapue et austère, une muraille flanquée de tours ruinées, une brume de mystère, c'est un muret de rocaille, c'est un toit de lauzes, vieux toit moussu,

solide et solitaire, conçu pour résister, c'est un mas accroché au flanc, des murs enchevêtrés, la pierre patinée, c'est un hameau qui porte ses traces d'abandon, c'est un pont en ogive, aiguisé, un cours d'eau enchâssé entre forêt et roche, une cabriole impétueuse, c'est une strate noire inondée de soleil, une lumière qui change de tonalité, l'air qui vibre autrement, c'est un arc-en-ciel de rudesse et de douceur, c'est un dîner aux mille saveurs, piment et liqueur, c'est un pays de vie, d'amour, de vérité sans embarras, c'est le pays de ceux que j'aime, que nous aimons, et qui nous le rendent bien.

Jean BOUCHON

La vie, ce livre des vies...

Ces derniers mois, de nombreux événements aux conséquences heureuses ou douloureuses se sont succédés. Leur fréquence s'est tellement accélérée que mes pensées se sont focalisées sur le sens et la complexité de la vie en général.

Dans un premier temps, mes parents m'ont désiré. Puis ils m'ont déposé sur les rails de la vie. Il s'est alors présenté des aiguillages et c'était à moi de choisir une direction. C'est un résumé succinct d'une vie, essayons d'aller un peu plus loin. Qu'elle est la définition du dictionnaire ? " Fait de vivre, propriété essentielle des êtres organisés qui évoluent de la naissance à la mort en remplissant des fonctions qui leurs sont communes malgré la différenciation des règnes, des espèces et des individus... ". Cette définition ouvre de nombreuses portes, j'entrebâillerai seulement celle qui concerne les limites. Les parents influent directement par leur éducation sur nos futurs comportements. Leurs conseils se sont incrustés dans notre for intérieur. VOLTAIRE écrivait " La conscience, le for intérieur est d'une autre espèce, elle n'a rien de commun avec les lois de l'Etat. " Nous avons souvent répondu par la révolte aux leçons données, comme par défi, comme pour affirmer notre personnalité, mais notre subconscient a enregistré et jugé qu'elles étaient en définitive bonnes à prendre.

En effet, il reste toujours un petit quelque chose d'intime, de profond qui nous guidera plus tard. Disons que ce

sont des limites que nos parents ont dressées devant nous et nous les avons assimilées sans nous en rendre compte. Aujourd'hui tout ce qui se passe, peut s'expliquer par ces limites qui bougent à chaque génération. Vont-elles dans le bon sens ? Trop flexibles donc trop laxistes, pour certains, elles seraient néfastes. Utiles pour ceux qui ont compris le système et qui savent les assouplir à l'extrême à leur avantage. Elles lèseraient les autres, ceux qui n'osent pas transgresser les règles établies. Trop rigides, espérées par d'autres, favoriseraient les plus forts. Car elles demandent des règles, des interdits avec des sentences pour ceux qui passeraient outre, des récompenses pour ceux qui les respecteraient. En quelque sorte les bons et les mauvais surveillés par des personnes au-dessus de tout soupçon. Comme toujours, une solution intermédiaire serait la plus sage. Il existera toujours les bons et les mauvais mais le plus grand nombre d'entre nous restera les moyens. La nature adore l'équilibre qui normalement est propice à une vie intense et confortable pour chacun. Elle moule des imperfections pour se rendre compte de la normalité.

Des limites qui se construisent à partir des coutumes, par l'usage, un mélange d'expérience et d'initiative que le progrès impose et qui avec le temps rentre dans les habitudes sans heurt, tout naturellement, sont bien meilleures que celles qui

sont imposées. Sans trop donner de règles à suivre, mais laisser le temps agir sur les comportements. Pour cela, il faut que l'éducation de base soit correcte, que dès l'enfance, les règles essentielles du savoir-vivre soient un comportement naturel. Le civisme, le respect de l'autre, le devoir de mémoire doivent être les assises de l'éducation des enfants. Bien sûr nous n'oublierons pas l'exemple que chacun doit donner, pour qu'il soit suivi, c'est la moindre des choses.

Jacques DEFLEUR

CE QUE L'ON A SU MAIS PAS RETENU.

Guy RUOTTE

Les 9 muses :

Clio = Histoire,
Euterpe = Musique,
Thalie = Comédie,
Melpomène = Tragédie,
Terpsichore = Danse,
Erato = Elégie,
Polymnie = Poésie lyrique,
Uranie = Astronomie,
Calliope = Eloquence.

Source
Infini
Liberté
Ecoute
Nouveauté
Communion
Eveil

Isabelle Nouvelon



Un cousin très em... bêtant

Dans la famille des Bombycidés, papillons nocturnes, il y a le Bombyx du mûrier blanc, « père » du ver à soie, enfant du pays cévenol si l'on peut dire. Ses anciennes demeures, les magnaneries, sont partout dans nos vallées, si bien décrites par Jeury dans « La Vallée de la soie ». Pour faire connaissance avec ce Bombyx là, nos écoliers ont peu de chemin à faire : après Pasteur, en 1869, ils vont à Saint-Hippolyte-du-Fort. Là, le ver à soie a son musée et l'exposition de toute son histoire, bien

Malheureusement, dans la famille Bombyx, il y a un cousin franchement pénible, nous venons d'en faire l'expérience cet été chez nous : c'est le Bombyx Disparate, « Lymantria Dispar » pour les entomologistes, « Gypsy Moth » pour les anglo-saxons qui en sont aussi infestés : Gypsy Moth !...c'est le nom que Sir Francis Chichester, grand navigateur, donnait à ses voiliers dans les années 60, avec la victoire : nom d'un papillon de nuit bohème, beau programme pour un bateau, moins apprécié par les terriens ...

Raconter aux Saint-Bauzillois la nouvelle attaque de ce « disparate » présente le risque d'être ennuyeux parce que chacun de nous a pu observer à loisir les comportements de cette chenille, ses incursions dans nos chambres, ses ravages dans nos bois et les traces qu'elle va laisser tout l'hiver autour de nous. Cependant, l'oubli vient vite et ces quelques notes pourront aider notre mémoire, j'ose à peine dire « pour la prochaine fois », puisque ces invasions sont cycliques ?

15 juin, col de la Cardonille, retour de voyage ... Saint Mexis nous apparaît couleur gris cendre dans la lumière de l'après-midi. Que se passe-t-il ? Les jours suivants, tout s'explique et les ennuis commencent.

Il semble que Lymantria ait d'abord choisi les coteaux bien exposés pour s'y développer et tout dévorer des jeunes feuilles de nos chênes verts. Maintenant, la vague destructrice fait assaut dans les bois moins bien exposés, dans un murmure de mandibules. Si les chenilles épargnent à peu près les chênes blancs, elles sont des centaines par chêne vert, sur les moindres rameaux, rongeant tout. Elles tombent ensuite au sol et commencent alors leur quête pour trouver le bon endroit où se transformer en chrysalides puis en papillons. Malheureusement, ce sont souvent nos maisons qui sont choisies pour cela ... Les voilà escaladant nos murs, de préférence ceux ensoleillés, pénétrant dans nos chambres, courant sur nos plafonds, nos rideaux, se glissant sous nos tuiles : un

Le Bombyx Disparate, « Lymantria Dispar »

Ces invasions sont cycliques

Saint Mexis nous apparaît couleur gris cendre

Elles sont des centaines par chêne vert, sur les moindres rameaux, rongeant tout

contée – avec l'accent – par des gens instruits et accueillants. C'est un émerveillement absolu de voir le cocon tourner et sautiller à toute vitesse sous la machine compliquée qui dévide le fil de soie. Dans notre esprit, ce papillon occupe une place amicale et même affectueuse, après les 500 ans où il a si bien aidé les cévenols à vivre.

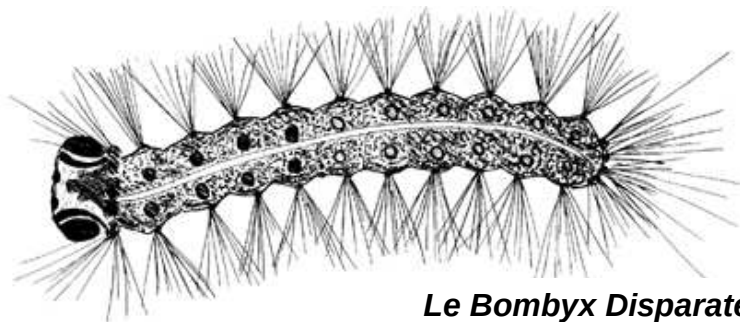
cauchemar pour les ménagères. Difficile de les arrêter : certains ont entouré les arbres de laine de verre, où elles glissent, mis des bandes de glue, posé des rangées de boules de « naphthaline », pulvérisé des insecticides, sans beaucoup de succès, après en avoir essayé bien d'autres, depuis plus de 100 ans que les attaques de *Lymantria* se répètent par périodes dans nos bois.

Regardons à la loupe une de ces chenilles pendant qu'elle gigote comme un diable dans un bénitier : assez jolie la bougresse, sauf la tête blanche et noire, très funèbre ! ... Plus en arrière, de part et d'autre d'une étroite ligne blanche qui court d'un bout à l'autre du dos, sont disposées des paires de verrues vivement colorées : cinq bleues puis six rouges, belles au soleil. Plus latéralement, à chaque segment, il y a une grosse touffe de poils gris très fournie, qui triple la largeur de la chenille et lui procure une grande agilité.

Cette sournoise invasion rampante commence à la chaleur, vers 10 heures, et se poursuit jusqu'au soir. Fin juin apparaissent sous nos génoises, en haut de nos fenêtres – et naturellement sur tous supports – de petits cylindres couleur tabac, annelés de bandes plus sombres, de 2,5 cm de long, du diamètre d'un crayon, entouré d'un écheveau lâche d'un fil brun rougeâtre : ce sont les chrysalides, enfermées dans leur cocon, passage obligé de la chenille au papillon.

Peu à peu, le sol se nettoie et l'air se peuple ! Plus de chenilles, mais des papillons par milliers, moins gênants bien sûr ! Le sexe est facile à reconnaître : le mâle vole, la femelle non (sauf en Asie). Le mâle est plus petit, très mobile, triangulaire, brun foncé. La nuit il se pose sur nos murs, les constellant littéralement ... La femelle est plus grosse, 3 cm environ, elle est blanche, elle se traîne lentement, avec discrétion. Elle émet une substance odorante pour attirer le mâle : une phéromone, substance très étudiée actuellement ...

Vers la fin de juillet, il arrive ce qu'il doit : la femelle est pleine de ses œufs, petites billes brillantes jaune orangées claires, d'un demi millimètre de diamètre, au moins une cinquantaine d'œufs. Alors elle choisit l'endroit de la ponte : c'est un moment important car c'est à cette place que les œufs vont passer six mois et subir l'hiver. On a pu observer son manège sur une vitre



Le Bombyx Disparate

qu'elle avait choisi pour y pondre : spectacle curieux que ces œufs s'égrenant de l'abdomen derrière le vitrage. La femelle papillon émet en même temps une substance laineuse ressemblant à de

***Plus de chenilles,
mais des papillons par milliers***

***L'affaire n'est pas finie et nous
devons nous attendre à une
nouvelle attaque***

***Les gorges de l'Hérault avaient
retrouvé un feuillage tout
neuf vert tendre***

l'amadou, presque jaune : c'est une véritable couette pour l'hiver, tache ovale et claire, reprenant la forme de la bombyx qui s'évanouit en quelque sorte, se fond dans cette couverture qui va protéger ses œufs.

Souvent cachés dans nos arbres, nos cyprès, sous nos tuiles, ces dépôts sont parfois laissés sur nos murs intérieurs, nos fauteuils !... Ils mettent un terme à l'infestation de 2004, mais ils sont là pour nous rappeler que l'affaire n'est pas finie et que nous devons nous attendre à une nouvelle attaque au printemps prochain à l'éclosion de tous ces œufs.

Cherchons un peu à préciser ce qui nous attend.

Les attaques de *Lymantria dispar* sont bien connues depuis plus de cent ans dans de nombreux pays. Il semble



Le Calosome



La chrysalide

qu'il soit venu d'Asie. Introduit imprudemment par un chercheur aux Etats-Unis en 1872, il s'est échappé du labo – toujours la même histoire – et a envahi les USA et le Canada. Sous son nom « Gypsy moth » il a fait l'objet de nombreuses études anglo-saxonnes.

Lymantria est bien connu et étudié au Maroc où il ravage les forêts de chênes lièges de la Mamora. Plus près de nous la Corse est aussi régulièrement attaquée, avec de gros dégâts en 1974 sur 20000 hectares.

En France métropolitaine, tout le sud connaît des attaques régionales périodiques sur un vaste territoire allant de Belle-Ile à la Bourgogne, en passant par la forêt de Tronçais plantée par Colbert pour les bateaux de Louis XIV. C'est le chêne la cible principale, plutôt le chêne sessile dans le centre, plutôt le chêne vert dans le sud. Mais Lymantria dévore tout : chêne liège des Landes, épicéa, mélèze, douglas d'Auvergne, charme de l'est ... Quand il n'y a plus de feuilles aux arbres, les chenilles se rabattent sur myrtilles, fougères, rosiers, arbres fruitiers et conifères. Les végétaux se défendent, réagissent, recréant vite un nouveau feuillage : ici, dès fin juillet, les gorges de l'Hérault avaient retrouvé un feuillage tout neuf vert tendre, bienvenu après le gris cendre de juin ... Mais c'est au prix d'une fatigue de l'arbre, à ne pas reproduire trop souvent.

En Languedoc les dernières attaques ont eu lieu en 1970 – 1976, en 1980 – 1986, en

1989 – 1994, soit environ 6 ans chaque fois avec pour chaque épisode un pic d'activité des chenilles la 3^{ème} année de la gradation, canicule et sécheresse aggravant l'infestation.

La période est plus courte si la première année a été dévastatrice. Voilà qui promet pour nous et nous incite à la vigilance et à l'étude de tout conseil technique utile.

Car il y a des moyens de lutte plus élaborés que la glue ou nos modestes boules d'insecticide. Mais ils sont chers, difficiles à employer à grande échelle et ont leur propre toxicité comme le Diflubenzuron qui perturbe la mue. Lymantria Dispar a aussi des ennemis biologiques comme le « bacillus Thuringiensis », et même des virus ! Le moyen le plus commun est peut-être le Calosome (Calosoma Sycophanta), un « carabique » « grand chasseur de larves de lépidoptères, magnifique insecte aux reflets métalliques allant du vert doré au rouge cuivre » (Harant) ... Faut-il élever ce calosome, le semer partout ? La réponse est aux spécialistes.

Voici donc quelques éléments à mettre dans le dossier de notre « hôte » actuel, le Lymantria Dispar, qui s'installe chez nous sans invitation pour quelques temps ... La lutte commence par la connaissance. Profitons aussi de l'hiver pour éradiquer autant que faire se peut toutes les taches jaunes où s'abritent des milliers d'œufs (pétrole), chaleur, insecticide), pour tailler court les chênes verts proches des maisons, pour installer des moustiquaires peut-être aussi. Bon courage à tous en espérant raisonnablement que nos chers arbres survivront une fois de plus à ces attaques.

Bruno Granier



des papillons par milliers

On oublie souvent que le miel était la principale source de sucre pour l'homme. Jusqu'au début du 18^{ème} siècle, avant l'extraction du sucre de la betterave et l'importation du sucre de canne, nos sympathiques hyménoptères subvenaient à nos besoins de « douceurs »...

Les pionniers de l'apiculture étaient nombreux à tenter la capture d'un essaim* sauvage au cœur d'une grosse souche, d'un vieux mur ou dans un trou de falaise !

Ils connaissaient les risques et périls qu'ils encouraient : de quelques boursofflures jusqu'à la mort parfois. Au 18^{ème} siècle, le droit de disposer des essaims était un privilège très recherché. Le miel extrait permettait de sucrer agréablement les boissons. C'était un aliment énergétique très précieux, il servait aussi de base à la fabrication de l'hydromel (hydro=eau, mel=miel).

Traditionnellement, le Midi méditerranéen a toujours été le terrain de prédilection de la production et de la recherche du miel grâce à l'abondance de ses fleurs et arbustes où butinent nos sublimes abeilles.

Il faut savoir qu'en France, sur un total de 4500 espèces mellifères, plus des deux tiers sont présents en Languedoc Roussillon et en Provence.

Ces plantes qui nourrissent les abeilles profitent aussi largement de leur présence : ces infatigables butineuses sont leur seul moyen de fécondation grâce à leur action de pollinisation. Les plantes et les fleurs de nos garrigues ne sentent pas uniquement bon pour notre plaisir, mais principalement pour attirer les insectes, en l'occurrence les abeilles.

Autrefois, la production de miel était de 40000 tonnes par an. Compte tenu de la diminution des prairies et de l'augmentation des produits toxiques, elle ne représente plus que 20000 tonnes.

Avec Joël DUSFOUR, nous nous étions donné rendez-vous, une après-midi du mois d'août, à son maset, au lieu dit La Plage. J'étais arrivé en avance, sûrement impatient d'entendre les réponses aux questions que j'avais préalablement préparées. J'eus le temps de faire quelques pas au cœur de plusieurs centaines d'oliviers d'âges différents dont les plus vieux sont rescapés de 1956. Ces arbres mythiques étaient envahis de cigales occasionnant autour de moi un vacarme assourdissant avec quelques disparités dues à leur envol

L'apiculture en général et à Saint-Bauzille en particulier

soudain au fur et à mesure de mon approche. Le temps était splendide, le ciel d'un bleu profond et pur, la chaleur supportable pour la saison, l'environnement, le maset, les oliviers, bref un contexte pagnolesque ! ...

C'est donc assis sur un banc, autour d'une table en bois, désaltéré par une boisson fraîche (non alcoolisée puisqu'il n'était que seize heures!) que j'ai pu recueillir tous les renseignements afin de rédiger mon article.

A Saint-Bauzille, en 1957, Joël avait une dizaine d'années lorsque son père Dieudonné l'emmenait avec lui afin de l'initier à cette passionnante activité qu'est l'apiculture. Ce dernier tenait cet engouement de son grand-père. Il habitait à cette époque au Mas de Verdier. Les premiers apiculteurs opéraient avec les moyens dont ils disposaient. Un sac de jus sur la tête (« una saca » en patois) ils enflammaient ensuite un peu du crottin de la mule pour enfumer nos « demoiselles » afin de prélever l'excellent nectar en toute sécurité.

Le droit de disposer des essaims était un privilège

Les premiers apiculteurs opéraient avec les moyens dont ils disposaient

La ruche était alors fabriquée de façon rudimentaire : un tronc de 50 cm de diamètre et de un mètre de hauteur qui avait été préalablement creusé, sous ce dernier une pierre plate était posée, une deuxième venait obstruer la partie haute. La ruche était séparée en deux horizontalement, le haut utilisé pour la récolte, le bas réservé à la reproduction (le couvain) et à la réserve de nourriture. Joël me rappelait qu'il fallait être deux pour récolter : le premier enfume les abeilles, l'autre procède à la récolte.

La forte activité de nos amies a lieu pendant les mois de mai et juin lorsque la végétation éclate sous l'effet conjugué de la pluie et du soleil. En période de grosses chaleurs, dans

Du crottin de la mule pour enfumer nos « demoiselles »

La forte activité de nos amies a lieu pendant les mois de mai et juin

La plupart des mas possédaient un rucher

certaines régions, les apiculteurs déplacent leur rucher à la montagne à l'instar des brebis afin d'y retrouver une végétation de qualité propice à la production de miel. Il paraît que la récolte peut doubler dans ces conditions optimales !...



Je me posais souvent la question du périmètre d'investigation des abeilles autour de la ruche, Joël l'estime à deux kilomètres environ.

Le pollen récolté sur les plantes et les arbres est petit à petit transformé en miellat par élimination de l'eau en excès, celui-ci finira par donner le miel.

N'oublions pas de parler du rôle prépondérant de la reine dont la seule fonction est de pondre. Environ sept mâles peuvent la féconder. Elle se nourrit exclusivement de gelée royale et peut vivre trois ou quatre

ans.

Au début du siècle dernier, la plupart des mas possédaient un rucher pour leur consommation personnelle. De plus, la précieuse et irremplaçable cire servait d'encaustique pour les meubles fabriqués en bois noble tels le merisier ou le noyer.

Que deviennent les abeilles pendant la saison hivernale ?

Elles restent agglutinées en grappe à l'intérieur de la ruche en attendant les beaux jours. Leur durée de vie est variable suivant leur mois de naissance. Si elles naissent au mois d'août, elles pourront vivre six mois compte tenu du fait qu'il sera trop tard pour produire du miel (donc pas de travail !). Par contre, les naissances printanières vont contribuer à la récolte, elles seront sanctionnées par une vie plus courte (deux mois environ). Devons-nous en tirer des conclusions en faveur de l'oisiveté ?...

Pour rentabiliser l'activité d'apiculteur, il faut posséder entre quatre et cinq cents ruches et investir dans une miellerie : bâtiment destiné à entreposer le matériel nécessaire à la récolte du miel et à la récupération de la cire.

Pour conclure, Joël m'avouait qu'il ne possède plus qu'une dizaine de ruches dont la petite production alimente uniquement sa consommation familiale.

Fabien Bouvié

**l'appellation colonie d'abeilles est correctement usitée*

Une histoire idiote de chaussons perdus.

Jean SUZANNE

Ce jour là, je suis sorti de la maison pour aller chercher le courrier dans la boîte aux lettres. Comme il avait plu, j'ai ôté mes chaussons, je les ai mis sur le banc et j'ai chaussé mes sabots de caoutchouc. Dans la boîte aux lettres, il n'y avait qu'un tas de publicités sans intérêt. Mais le voisin passait devant la porte. On a discuté un moment, puis je suis rentré en ramassant, au passage, quelques feuilles mortes et une ou deux brindilles que j'ai mises à la poubelle. Mais au moment de récupérer mes

chaussons sur le banc... plus de chaussons. J'avais dû les mettre ailleurs. Où bien mon épouse les avait récupérés pour les secouer avant de me les rendre. Interrogée, celle-ci a confirmé : "Oui, je les ai pris pour les secouer, mais je les ai remis sur le banc, du moins je crois... j'en suis presque certaine." On les a cherchés un peu partout dans tout le jardin et aux abords de la maison. En vain. Le voisin qui nous a vu chercher s'est approché. On lui a raconté. "Ça, c'est quand on est jeune depuis trop longtemps" a-t-il

dit. Et on a ri tous les trois.

- "Hier, c'est ma femme qui a perdu ses lunettes" dit-il. On a passé des heures à les chercher. Finalement on les a retrouvées sur le muret derrière la maison. Qu'est-ce qu'elles faisaient là, on se le demande.

Et on a parlé de choses et d'autres avant de se séparer en se souhaitant bon appétit. Mais le lendemain, en allant chercher le pain, j'ai rencontré une autre voisine.

- Je viens de retrouver mon porte-monnaie. C'est pas trop tôt ! Je l'ai cherché tout le

matin. Et je l'ai retrouvé, vous savez pas où ? Sur la cabane aux lapins. Je crois que je perds la tête, parfois>>.

- Vous n'êtes pas la seule, vous savez, lui dis-je. Et je lui ai raconté l'histoire des pantoufles et des lunettes. Et de rencontre en rencontre, l'histoire a fait le tour du quartier, en s'augmentant, à chaque fois, d'un petit évènement analogue. Le monsieur du bout de la rue avait perdu les clés de sa voiture, qu'il a retrouvées 2 jours plus tard attachées au cou du chien de la maison d'en face. Un autre, à côté, ne savait plus ce qu'il avait fait de sa canne, qu'un enfant a aperçue, le lendemain, accrochée à la branche d'un olivier, dans un champ, derrière chez lui. La "parisienne", elle, avait fait le deuil d'un beau foulard de soie, qu'elle avait mis à sécher, après l'avoir lavé, sur un fil, près du puits. C'est la grand-mère de l'autre bout de la rue qui l'a ramassé sur sa boîte aux lettres. Et on pourrait citer un tas d'autres anecdotes de ce genre avec deux particularités : la première c'est que tout ça s'est produit dans une rue bien précise, et une seule, où tous les occupants ont été concernés. La deuxième, c'est que chaque fois, l'objet perdu n'a disparu que quelques heures, voire quelques jours, mais il a toujours été retrouvé... et même en bon état. (sauf mes chaussons, bien sûr).

On s'est beaucoup posé de questions sur cette série de faits divers inexplicables. Au début, on a pensé à un farceur parmi les riverains, un enfant, peut-être. Ou plusieurs. Mais il aurait fallu avoir accès chez chacun d'entre nous, sans se faire repérer, tôt ou tard. Ce qui était impossible. Ça a duré tout un été. Et ça commençait à être désagréable... et inquiétant. Les gendarmes, après le maire, ne nous ont pas pris au sérieux. Les gens

du village ont pris ça pour une blague. Alors, on s'est tu. L'ennui, c'est que ça a continué de plus belle. Une fois, de ma fenêtre, j'ai vu Dédé sortir de son garage en regardant autour de lui, par terre, en l'air, un bon moment, et rentrer chez lui en se grattant la tête. Une autre fois, c'est Mauricette, sa femme qui criait "mais où tu m'as mis ce foutu aspirateur", pendant que la petite Manon, en face, pleurait, sur le pas de la porte. Elle avait perdu sa poupée. Et, ça s'est accéléré. C'est le poulailler de Maurice trouvé vide un beau matin, la porte ouverte. C'est le père Jojo qui a retrouvé sa pioche perdue coincée dans la bouche d'égout.

Etc...etc...etc... la tension montait dans la rue des étourdis qui perdaient tout et rien, qui commençaient à se poser des questions sur leur état de santé, sur leur mental, et aussi sur la cause de tout ces petits bouleversements absurdes et un peu affolants. Certains se sont demandés si ce n'était pas une sorte d'épidémie de perte collective de mémoire, ou une forme d'empoisonnement par l'eau, ou par le pollen des cyprès, ou par l'air, que sais-je ? Ce n'était plus possible. Il fallait trouver une issue. Alors, un beau jour, on s'est tous réunis au milieu de la rue, en fin d'après-midi. Et chacun a fait le récit de ses menues aventures, l'un après l'autre. Au début, les exposés étaient calmes. Puis c'est devenu un peu nerveux. Et de plus en plus tendu. Le grand-père de Manon se mit à bégayer. La jeune Muriel a éclaté en sanglots. Le père Jojo a crié et est tombé dans les pommes. Tout le monde était bouleversé, traumatisé, paniqué. On tournicotait, on s'interpellait, on se disputait, dans un tohu-bohu indescriptible. On a vu arriver les gendarmes, le Samu, tous les voisins des rues avois-

nantes, dans un désordre, un boucan, un grouillement de tous les diables. Et c'est là que l'orage a éclaté et qu'une pluie diluvienne s'est mise à tomber, drue, serrée, agressive. Mais au lieu de nous calmer, torrents d'eau et coups de tonnerre n'ont fait que faire exploser la foule en délire. Des hurlements, des coups, des tourbillons d'injures, d'agressions, de violences, ont réalisé, en quelques minutes, la réplique inimaginable de ce que pourrait être l'enfer. Et là, brusquement, tout a explosé et j'ai senti mon corps ébranlé comme par un violent tremblement de terre.

Mon épouse venait de me réveiller en me secouant avec fermeté.

- Oh, Jules, arrête de crier, tu vas ameuter tout le quartier>>, dit-elle. En nage, ébloui par la lumière du matin, je me suis assis dans mon lit aux draps tout entortillés et je me suis frotté les yeux.

- Qu'est qui se passe ? >>

- Tu as dû faire un gros cauchemar. Tu as l'air tout retourné. Et dépêche- toi de te lever, le café est servi.>> Et voilà. Toute cette histoire abracadabrante n'était qu'un rêve, un très mauvais rêve que j'avais fait, suite à la disparition de ces chaussons. Seul le tout début de cette histoire s'est réellement passé. Je suis bien sorti voir le courrier et au retour, je n'ai plus trouvé mes chaussons. Et ça s'est arrêté là. TOUT LE RESTE N'A EXISTE QUE DANS MA TÊTE, a tourné en fantasme et finalement en est sorti par la pointe de mon stylo. Au fait, il va falloir que je m'achète une paire de pantoufles neuves. Sinon, je suis bon pour un autre cauchemar. Note de dernière minute : je viens de retrouver mes chaussons... dans la bibliothèque du sous-sol ???.



ECHANGE FRANCE TUNISIE JUIN JUILLET 2004

De la Tunisie au Caroux, de Meyrueis à Brissac, nos enfants ont voyagé l'été dernier avec SCJT.

Commençons par le clou des vacances,

l'échange ave la Tunisie :

A l'initiative de l'association «Lire et Guérir» de Marseille, le partenariat de l'association «Sport Culture Jeunesse du Thaurac», et le soutien du Centre Social «Mer et Colline» de Marseille, un échange inter culturel a pu se mettre en place entre la Ville de Fernana, située au nord ouest de Tunisie, et les villes de Marseille, St Bazille de Putois, Agonès et Montoulieu. Il a concerné 20 jeunes de 10 à 15 ans: 10 tunisiens et 10 français, moitié filles et moitié garçons.

Les jeunes français ont été accueillis à Fernana du 26 juin au 03 juillet 2004. Les jeunes tunisiens ont séjourné dans les familles françaises du 10 au 18 juillet.

Les organisateurs ont mis en place un programme d'activités éducatives de loisirs et de découvertes.

Ils ont pu échanger sur des concepts éducatifs et le fonctionnement des structures d'accueils de jeunes ici et là bas.

Les objectifs de cette initiative sont:

- Favoriser l'ouverture des jeunes aux autres cultures méditerranéennes.
- Faire prendre conscience aux jeunes tunisiens des réalités économiques de la France, pour qu'ils réalisent que leur avenir professionnel est dans leur pays.

- Echanger des expériences d'actions pour la sauvegarde de l'environnement ici et là bas.

- Echanger sur des concepts éducatifs entre professionnels de l'animation socio culturelle. Les familles en tirent un bilan très riche en matière de découverte de la culture tunisienne, et ont été touchées par la grande qualité d'accueil de leurs enfants par les familles tunisiennes.

Cependant un regret du côté-ci de la méditerranée, l'absence remarquée de nos élus. Bien qu'invités à

rencontrer le groupe tunisien et ses accompagnatrices, ils ont boudé la rencontre, et à ce jour nous ne savons pas pourquoi.

Certainement occupés à surveiller une éventuelle canicule, ou tout simplement le sens de l'accueil n'est pas le même qu'en Tunisie. Là bas, sans qu'ils soient prévenus, les élus improvisent un accueil des plus chaleureux à l'instant où notre groupe foule le sol de leur commune.

Galvanisés par le succès de cet échange franco tunisien, pour 2005 les organisateurs veulent passer au stade supérieur en impliquant d'autres pays du pourtour méditerranéen: l'Italie, le Portugal, l'Espagne...

Le séjour cirque :

Monocycle, boule, fil, acrobaties, jonglerie, ne sont plus un secret pour nos 16 enfants de 9 à 12 ans, qui ont participé au séjour d'une semaine en camping à Meyrueis. Agrémenté de veillées, baignades et sorties. Connaissez-vous la légende du célèbre « TAMARO » ? Demandez aux enfants ou alors allez le rencontrer dans les ruelles de Meyrueis.

Séjour dans le massif du Caroux :

Un coin à visiter absolument. Un environnement paradisiaque. 9 enfants de 6 à 11 ans ont pu apprécier ce lieu en se baladant sur le massif, en goûtant à la fraîcheur de la rivière. Piscine, Quad qui a révélé de futurs champions, et grand jeu de l'oie qui a démasqué de fins stratèges.

Chantier nature à Brissac :

En partenariat avec le Foyer Rural de Brissac, les

Ecologistes de L'Euzière, l'APIEU, 25 enfants de 6 à 11 ans ont pu :

- explorer les petites bêtes des rivières,
- rencontrer un vigneron, visiter sa cave et découvrir le secret de la fabrication du vin bio.
- Partir à l'assaut de la source de Brissac
- Et interroger des villageois et campeurs
- Réaliser un journal retraçant leur semaine en pleine nature
- Enfin présenter aux parents leurs travaux sous forme de sketches, jeux, "scénettes",

maquettes...

Autres activités :

- Stage canoë pour les 10-15 ans
- Escalade pour les 6-11 ans.
- Piscine, et activités manuelles : arts plastiques, fabrication de fusées à eau, peinture sur galets...

Durant l'été 45 enfants ont été accueillis.

*La directrice
Isabelle ZOUAOU*

Le centre de loisirs et l'accompagnement à la scolarité débiteront en octobre.

Pour cette année 2004-2005 il sera proposé :

- un séjour à la montagne sous une formule innovante.
- Un échange international en partenariat avec d'autres structures et le programme jeunesse pour l'Europe,
- et un séjour dans nos belles contrées.

Le rhume

Michèle BRUN

Le rhume est une infection de la muqueuse des fosses nasales associant congestion et écoulement nasal. La période d'incubation est variable selon le virus responsable : de quelques heures à quelques jours, et environ 200 virus possibles. Le rhume débute par une phase d'installation sèche avec picotement nasal, éternuements et prurit suivie d'une obstruction nasale unilatérale. Ensuite, c'est l'écoulement clair et la phase muco-purulente avec sécrétions qui s'épaississent. En l'absence de complication, la guérison survient en 7 à 10 jours. Les traitements sont symptomatiques et visent à réduire l'intensité et la durée de la rhinite. Récemment ont été retirées du marché les spécialités administrées par voie nasale et contenant des antibiotiques, car pouvant favoriser l'apparition de résistance bactérienne. Le traitement oral fait appel à l'homéopathie surtout chez les femmes enceintes et les souches utilisées sont Aconit, Allium lepa, Euphrasia, Pulsdilla, Hydrastis, Sombucus, Belladonna.... Pour l'allopathie, on se tourne vers des antihistaminiques (contre-indiqués chez les rares patients at-

teints de glaucome à angle fermé), des vasoconstricteurs à base de pseudo-éphédrine, des anti-inflammatoires, du paracétamol, de l'aspirine, de la vitamine C : anti-oxydante, anti fatigue, elle intervient aussi dans la formation d'anticorps et diminue la durée du rhume et l'intensité des symptômes.

Le traitement local consiste en lavages du nez au sérum physiologique ou eau de mer. Les inhalations sont à base d'huiles essentielles, les gouttes nasales disponibles sont antiseptiques. Les mouchoirs à usage unique sont brûlés...

En résumé : - Eviter de surchauffer (18°C maxi dans les chambres) en hiver pour ne pas assécher la muqueuse respiratoire. Humidifier l'air (surtout en cas de chauffage électrique) avec un humidificateur ou un linge humide posé sur le radiateur. - Supprimer la cigarette et surtout en présence des enfants. La fumée inhalée contient des actifs irritants qui fragilisent le système respiratoire. - Se nettoyer régulièrement le nez à l'eau de mer ou au sérum physiologique en particulier pour les personnes sujettes aux rhinopharyngites à répéti-

tion. - N'utiliser que des mouchoirs en papier afin de limiter la contagion. - En hiver, purifier l'atmosphère en diffusant les huiles essentielles antiseptiques. - Se laver systématiquement les mains après avoir lavé le nez de son bébé. - Manger équilibré de façon à limiter les carences en fer et en vitamine C.

CONSULTER A BON ESCIENT :

- Un rhume guérit normalement sans séquelle en 7 à 10 jours et ne justifie pas une antibiothérapie. Cependant une consultation s'impose dans les situations suivantes :
- Si la fièvre persiste plus de 48 heures, s'élève au-delà de 39° C ou apparaît tardivement
- Si l'état général baisse : fatigue, anorexie...
- Lorsqu'une douleur persiste au niveau des sinus
- En présence d'une gêne respiratoire associée
- Chez les enfants : s'ils ont moins de 3-4 mois, s'ils présentent des signes d'otite, s'il existe un antécédent d'otite moyenne aiguë lors de la précédente rhinopharyngite ou si une conjonctivite apparaît.

La Joyeuse Pétanque St Bauzilloise.

La saison 2004 s'est terminée joyeusement sur le bouldrome des Berges de l'Hérault, le vendredi 27 août, par une soirée conviviale. Une centaine de personnes ont pu apprécier cette soirée, avec tout d'abord l'apéritif offert par les buralistes Agnès et Patrick, celui-ci fêtant son anniversaire. Ensuite le repas avec la traditionnelle salade à l'oignon, préparée par les dames du cabanon que nous appelons les "Madelons". Au menu, une bonne paëlla servie par la maison Michou, le tout étant accompagné de bons vins. Après le service du fromage, André ROUGER, président du club prit la parole avec son aisance habituelle, pour remercier le Maire M. CARLUY, la municipalité, les employés communaux, l'O.M.S.C., le président du Secteur Pic St Loup, présent pour la circonstance, pour leur aide, lors du championnat de Ligue Languedoc-Roussillon,

S.C.B. LA SERANNE.

Nous voici à l'orée d'une nouvelle saison et lorsque paraîtra cet article, les seniors auront attaqué celle-ci par un premier match de coupe le 12 septembre à St Bauzille. Après les aléas de la saison passée souhaitons bonne chance pour le championnat à nos seniors. Cette année notre club sera présent

Seniors : 2ème Division District

Vétérans : Championnat

Vétérans Loisirs

15 ans : 1 équipe

13 ans : 1 équipe

Benjamin : 2 équipes

Poussin : 1 équipe

Nous souhaitons à tous une bonne saison 2004.2005 dans le respect des adversaires et de l'arbitre. Amitié et sportivité doit être le leitmotiv de tous.

Frantz REBOUL

doublettes mixtes les 13 et 14 mars. Il remercia chaleureusement les membres du bureau lesquels et lesquelles ont mis tout leur dévouement et leur travail pour la réussite de ce championnat, ces bénévoles qui se dépensent durant toute la saison bouliste. Le président termina en remerciant aussi les commerçants locaux, les personnes qui ont assisté régulièrement ou occasionnellement aux grillades hebdomadaires de l'été, leur donnant rendez-vous pour 2005. M. le Maire à son tour, remercia et félicita André ROUGER, ainsi que son conseil d'administration pour l'organisation du championnat de Ligue et l'animation qu'ils apportent sur les Berges, dans l'année. La municipalité et lui-même seront toujours là pour aider les associations qui par leurs diverses manifestations animent la vie du village. Le refrain du Pétanqueur, chanson composée, chantée par Louis et le dessert terminant le repas. Ensuite eurent lieu sur le bouldrome, les parties d'express, mouvementées, âprement disputées pour s'assurer la victoire et où s'affrontent joueurs et joueuses, dans une joyeuse ambiance, clôturant ainsi la saison 2004, laquelle a été fertile en concours organisés par le club : 7 concours fédéraux, le championnat de Secteur des jeunes, sans oublier le championnat de la Ligue, des concours régionaux dont quatre pendant la fête locale du mois d'août rassemblant de nombreuses équipes, le record étant 86 doublettes.

La dotation totale par notre association de tous ces concours a été de 2660 euros. Par ailleurs, la Joyeuse Pétanque a ses fidèles adeptes, qui chaque après-midi sont présents sur le bouldrome, pas mal de retraités, bien sûr. Les parties se jouent à la mêlée, chaque joueur opérant à son niveau, les bons mots du vocabulaire bouliste agrémentent ces confrontations amicales où l'on peut apprécier certains talents de tireur ou pointeur. En été, les vacanciers de toutes régions ou nationalités différentes sont bien accueillis, rivalisant avec nos locaux, trouvant le cadre idéal, appréciant beaucoup les grillades du vendredi soir. On ne peut terminer cet article sur la pétanque, sans rappeler que St Bauzille possède un champion, Gilbert ISSERT dit "Milou", qui tout jeune a joué ses premières boules sur la place du Christ, cette place où se sont succédés de bons joueurs qui ont marqué leur temps. Gilbert licencié à Quissac, avec différents équipiers de valeur a remporté les titres de champion du Gard, en doublettes, triplettes et vétérans, finaliste de la Marseillaise, excellent tireur, il a par ailleurs gagné la coupe du meilleur pointeur. Nous le félicitons pour tous ces titres. En ce qui concerne la saison 2005, la Joyeuse Pétanque a demandé l'organisation de championnat de l'Hérault Vétérans. Rendez-vous donc, est donné, pour l'année prochaine.

Louis OLIVIER

Quand l'information s'affole !

En ce début du XXI^{ème} siècle, l'information n'a de cesse de nous parvenir par tous les moyens, en tout temps et en tout lieu.

L'ensemble des diffuseurs s'emploie dans une course effrénée afin d'être le premier à délivrer « l'info » qui fera exploser « l'audimat » et par conséquent grimper en flèche les bénéfices.

Mais dans cette ambiance « d'olympiades journalistiques », l'information devient trop souvent incomplète, volontairement tronquée, maladroitement vérifiée et parfois diffamatoire.

Nous nous souvenons tous des accusés d'Outreau, mis à l'index par la justice dans un premier temps puis, jetés en pâture à la foule hagarde par l'ensemble des médias, avec la publication de leurs noms ou de leurs patronymes, réduisant ces

simples citoyens à des parias, mis au banc de la société pour pédophilie. Malgré la récente décision de justice, de remettre en liberté ces innocents, leur futur reste bien terne face à la calomnie sous-jacente.

Que dire de ces dénonciations de crimes antisémites affichés au journal de 20 heures (agression d'une jeune femme dans un train de banlieue et l'incendie d'un lieu d'accueil pour la communauté juive), qui se sont avérés n'être pour l'un qu'un délire d'une pauvre mythomane et pour l'autre, qu'un geste désespéré d'un homme appartenant à cette même communauté.

Enfin, on ne peut oublier cette sinistre histoire d'un enseignant alsacien qui s'est suicidé le jour de son arrestation au sein de sa classe après la médiatisation de ses démêlés avec un groupuscule de parents plus politisé que

protecteur de l'enfance et dont les accusations de pédophilie envers ce dernier, ont été mises à mal depuis, lors de l'émission « **lundi investigation** » sur Canal Plus, diffusée le lundi 13 septembre 2004.

Il convient donc de rester extrêmement vigilants nous simples spectateurs, auditeurs ou lecteurs face au flux ininterrompu de nouvelles trop brèves pour permettre une analyse cohérente, réfléchie, dans laquelle nous posséderions tous les tenants et aboutissants d'une affaire judiciaire notamment.

Il ne faut plus que de simples citoyens, des communautés ou des professions soient bafoués, que des visages, des noms soient livrés au public sans que les présumés innocents ne soient reconnus coupables par la justice.

VIDAL Christophe.

1914 - 1944 - 2004

Marie Claude AGRANIER, née COMBET

Trois dates qui ont des similitudes entre elles et qui ont comptées dans l'histoire de ma famille. En rédigeant ces quelques lignes, j'ai souhaité partager l'expérience vécue par mon grand-père durant la guerre de 1914 - 1918.

Après le décès de mon père en août 2000, j'ai trouvé dans ses affaires personnelles, une petite valise remplie de papiers et de lettres. Ce sont les lettres que mon grand-père avait écrites à ma grand-mère pendant la première guerre mondiale. Je me suis rendu compte que cette valise devait être là depuis 1965, date de la mort de ma grand-mère.

Avec émotion, je commençais à les lire. Il y en avait 11 en tout. La première date du 3 août 1914, jour de son départ après sa mobilisation. Il écrit "

Je t'écris ces quelques mots pour te faire savoir mon arrivée à Toulon. Je suis en bonne santé pour le moment. Nous sommes restés 13 heures dans le train et je suis avec trois collègues de St Bauzille. Nous sommes dans la même compagnie et camarades de lits. Avec cela, tu peux être tranquille, si j'étais malade, ils te le feraient savoir. Et pour le moment, nous ne savons pas où nous allons partir."

La dernière date du 11 septembre 1914, il écrit : " Je te dirais que j'ai assisté à un combat mais notre compagnie n'a pas beaucoup souffert. Nous sommes à 15 kilomètres de l'ennemi et attendons à tout moment de partir pour le combat. Et ce ne sera pas trop tôt, quand nous aurons fini de cette maudite guerre."

Il est porté disparu à

Chauvoncourt (Meuse), le 26 septembre 1914 et déclaré "Mort pour la France" des années après. Il avait 31 ans et laissait 3 enfants : Pierre 8 ans, Blanche 7 ans, Achille Angely, mon père, 5 ans. Son nom figure sur le monument aux morts des Matelles puisque il était cantonnier dans ce village avant sa mobilisation.

Je suis née le 26 septembre 1944, 30 ans après son décès. Grâce à ces lettres, je peux connaître une partie de l'histoire de ma famille et transmettre ce souvenir à mes enfants et petits enfants.

Si mes grands-parents avaient vécu en 2004, ils auraient peut-être échangés des messages ou des SMS via internet et les téléphones portables au lieu d'écrire et il n'y aurait aucune trace de leur correspondance.

LA FETE DU SPORT

*Textes
écrits par
les élèves de
CM2 de l'école
publique du Thaurac*



*Nous avons
commencé par une grande course*

Le matin du samedi 11 septembre 2004, nous sommes allés avec l'école à la fête du sport. Des activités gratuites se sont déroulées au plan d'eau. La fête a duré deux jours : le samedi et le dimanche. Le samedi après-midi et le dimanche des enfants y sont retournés en famille. Le dimanche, il y avait d'autres activités comme la musique, la danse, le canoë, la tyrolienne accrochée au pont suspendu, l'escalade et l'équitation.

Activités et animateurs

Il y avait de nombreuses activités. Les animateurs étaient ceux du Kaly Club, de l'OMS et les maîtresses.

Nous avons commencé par une grande course tous ensemble puis nous nous sommes partagés car les petits et les grands n'avaient pas les mêmes activités.

Les CP et les CE1 ont fait du hockey sur cailloux, de toutes sortes de vélos, de la pétanque, du ping-pong, des raquettes, du judo...

Les CE2, CM1 et CM2 ont fait du ping-pong, de la crosse, du flag, du VTT, les arts du cirque, du judo, de l'épée...

L'organisation

En arrivant à l'école, nous avons choisi chacun deux activités. Les groupes étaient composés de 8 à 12 enfants. Nous sommes partis au plan d'eau où nous avons attendu les autres classes et tous ensemble nous avons fait un cross. Nous avons couru au bord du plan d'eau, nous sommes passés dans le village par

la rue Maigre et la place du Pré et nous sommes revenus au départ en passant devant le centre aéré.

Un tour faisait environ 700 mètres. Les petits (CP et CE1) ont fait un tour et les grands (CE2, CM1, CM2) ont fait deux tours.

Après le cross, l'OMS nous a offert un goûter pour reprendre de l'énergie. Nous nous sommes reposés et nous avons

commencé les ateliers. Une activité durait 50 minutes et on a fait chacun deux activités.

A la fin, on nous a offert un stylo et nous sommes rentrés à l'école.

Les enfants qui auraient dû faire VTT au deuxième groupe n'ont pas pu car c'était trop tard mais on leur a proposé de revenir l'après-midi.

Tout le monde était fatigué mais content.

Les activités qui nous ont plu

L'épée : on n'avait pas de vraies épées mais des matraques en mousse. On était deux par deux et on faisait des combats. Nous avons appris à nous défendre et à attaquer l'adversaire.

Le flag est un mélange de rugby et de football américain. Nous avons des ceintures avec des « flags » (des rubans accrochés avec un velcro). Il fallait marquer des points dans le camp adverse en passant derrière la ligne avec le ballon de rugby. On pouvait faire des passes en avant et en arrière mais dès

qu'un adversaire attrapait le flag, il fallait lui donner le ballon; c'est pour cela qu'on se fait moins mal qu'au rugby.

Le VTT : nous avons pris un vélo et un casque et nous sommes partis sous le pont suspendu. Nous sommes passés vers la location de canoës et nous avons fait un tour chronométré les uns après les autres pendant que ceux qui attendaient faisaient du trial. Nous nous sommes promenés à la Sauzède et nous nous sommes éclaboussés dans les flaques.

La crosse se joue à deux équipes de 5 à 10 joueurs. Chaque joueur a une espèce de raquette creuse qui sert à rattraper et à lancer une petite balle lourde. Le but du

jeu est de marquer des points en envoyant la balle dans les cages de l'adversaire. Le goal est le seul qui ait le droit d'arrêter la balle au pied.

Le judo : on est entré sur le tatami, on s'est présenté et l'animatrice nous a montré quelques figures. Après, les figures, on les a faites. Puis à la fin, on a fait des combats à genoux.

Les arts du cirque : on a pu essayer de tenir en équilibre sur un ballon qui tournait avec l'animateur qui nous retenait, sur un monocycle, sur une planche, sur des plateaux à pédales; nous avons fait du diabolot plein d'autres choses nouvelles.

PRESENTS : Mrs APARISI Hubert, CHAFIOL Guilhem, CAZALET Eric, CLAUDE Gérard LEBON Cédric, Mmes LEONARD Anne Marie, SEBASTIA Marjorie, THARAUD Laurence.

Absents excusés : M me ANTHAMATTEN Anne Marie, Mrs PONS Nicolas et CORVEZ Michel.

1/ Création de poste d'Agent d'Entretien

Monsieur le Maire rappelle que le contrat CEC de Mr Christophe LE GUILLOU à vingt heures par semaine arrive au terme de ses cinq ans. Vu l'importance des travaux d'entretien, une seule personne ne peut suffire sur la commune et que d'autre part, Mr LE GUILLOU donne entière satisfaction notamment par sa disponibilité en habitant sur place. Il serait donc important de maintenir l'emploi.

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que le poste d'agent d'entretien a été supprimé par délibération en date du 04 Décembre 1998.

A ce jour pour faire face à la demande croissante de service de la population, dans l'intérêt du village, et pour une meilleure organisation des services techniques, Monsieur le Maire propose la création d'un poste d'agent d'entretien à compter du 01 Septembre 2004.

Monsieur le Maire, et après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, par 08 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions :

- De créer un poste d'emploi d'entretien à temps non complet à raison de 20 heures par semaine à compter du 01 septembre 2004,
- De solliciter l'avis de la Commission Technique et Paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Hérault
- De déclarer la vacance du poste afin

de pouvoir procéder au recrutement d'un agent

- De prévoir les crédits au budget 2004, chapitre 012, article 6413

2/ Subvention 2004

Association de Sauvegarde

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la demande de subvention de l'Association de Défense du Patrimoine Historique et Préhistorique de la Vallée de MONTOLIEU et ses Environs concernant la fouille de la Grotte du Figuier à La Devèze. Ces fouilles devraient se terminer cette année et leurs durées seraient de neuf jours, au lieu de cinq les années précédentes.

Afin de soutenir l'action, le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention d'un montant de 400 € (quatre cents).

3/ Tarifs 2004 HLL

Monsieur le Maire expose le faible taux de réservations pour les nouveaux HLL du Camping Municipal.

Cela est dû à une forte baisse touristique de la Région estimée à moins 45%. Il en résulte que tous les loueurs ont des disponibilités. Nos chalets ayant été terminés la première semaine de juillet, nous n'avons pu commercialiser à l'avance et comptons sur les locations de dernière minute en période optimale. D'autre part devant ce phénomène régional plusieurs loueurs proposent des réductions de tarifs.

Il semble opportun de pratiquer une remise de 20 % sur les séjours plein tarif de juillet et août 2004, soit une location à la semaine de 472 € (quatre cent soixante douze) au lieu de 590 (cinq cent quatre vingt dix).

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

4/ Rachat de matériel du

Grillon

Monsieur le Maire informe que vu le départ de Mr Mario OLIVA, il convient de voir dans une liste de matériels que ce dernier avait acquis à son compte, lesquels ont un intérêt à rester au Grillon et à être rachetés d'occasion à Mr OLIVA. Vingt quatre éléments (24), seuls, douze (12) sont retenus à l'unanimité par le Conseil Municipal aux prix ci-

Porte-Menus Parking	200 €,
Porte-Menu Terrasse	220 €,
Trois (3) luminaires	200 €,
Rajout de Bar + branchement et Etagère électrique pour	500 €
Lave-verre 1	500 €
Bain-Marie + Bacs	500 €
Chauffe-assiettes	150 €
Four ventilé+douchette laverie	400 €
Etagère inox	200 €
Table inox 1	250 €
Congélateur 1 de 300 L	250 €
Etagères Chambre froide	100 €

dessous :

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces achats.

5/ Contrat de gérance du restaurant "Le Grillon"

Le départ anticipé de Mr OLIVA met fin au contrat de dix (10) ans qui lui avait été accordé. Il est donc nécessaire de rédiger un nouveau contrat afin de l'adapter aux nouvelles situations. Il est donné lecture de l'ancien contrat et chaque modification nécessaire est apportée ; le contrat ainsi modifié et annexé est approuvé à l'unanimité.

6/ Questions diverses

Il est abordé la lecture de certains articles qui vont paraître dans l'été.

L'ordre du jour est épuisé. La séance est levée à 00H 30.

PRESENTS : Mrs APARISI Hubert, CHAFIOL Guilhem, CAZALET Eric, CLAUDE Gérard LEBON Cédric, PONS Nicolas, CORVEZ Michel, Mmes LEONARD Anne Marie, THARAUD Laurence.

Absents excusés : Mmes SEBASTIA Marjorie, ANTHAMATTEN Anne Marie.

1/ Contentieux relatif aux infractions commises par Mr COMMEIRAS et Mme BILLOD MOREL en matière

d'urbanisme sur la parcelle bâtie A 387 et la parcelle A 389 situées lieu-dit Les Carmes, 34190 MONTOLIEU.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Monsieur André COMMEIRAS, domicilié Hameau de la Vielle, 34190 MONTOLIEU, Madame Nadine ATHANASSARAS épouse BILLOD-MOREL, domiciliée Le Bosquet, 34190 MONTOLIEU, ont commis sur les parcelles cadastrées Section A 387 et A 389 situées lieu-dit

Les Carmes, 34190 MONTOLIEU des infractions au Code de l'urbanisme :

- infraction à l'article L. 421-1 du Code de l'urbanisme : défaut de permis de construire pour le changement de destination d'un bâtiment agricole autorisé le 19 juillet 1999 comme "salle de réunion, présentation de produits locaux" dans le cadre du camping à la ferme de Monsieur André COMMEIRAS, en bâtiment commercial à usage de restaurant;
- infraction au plan d'occupation des sols devenu plan local d'urbanisme de la

Commune : changement de destination d'un bâtiment agricole en bâtiment commercial en méconnaissance du règlement de la zone agricole du plan d'occupation des sols devenu plan local d'urbanisme.

Ces infractions sont sanctionnées par les articles L. 480-4 et L. 160-1 du Code de l'urbanisme.

Elles ont fait l'objet d'un procès-verbal de contestation dressée le 08 juin 2004 par Monsieur Guy MALRIC, agent assermenté de la DDE de l'Hérault.

Ces infractions engendrent de surcroît pour la Commune de MONTOLIEU et ses habitants un préjudice important, notamment en raison de l'atteinte portée au plan d'occupation des sols devenu plan local d'urbanisme, au caractère naturel des lieux, en raison des risques de nuisances (assainissement, sécurité ...) pour l'environnement et les personnes fréquentant les lieux et en raison de l'atteinte portée au site historique en cours de classement du CASTELLAS.

QU'il convient d'intenter une action en justice afin d'obtenir leur condamnation à supprimer les travaux réalisés en infraction sur la construction, à remettre la construction en conformité avec le permis de construire du 19 juillet 1999 et à rendre à la construction sa destination de "salle de réunion, présentation de produits locaux " dans le cadre du camping à la ferme.

QUE Monsieur le Maire donne lecture du projet de plainte à Monsieur le Procureur de la République du Tribunal de Grande Instance de MONTPELLIER à l'encontre de Monsieur André COMMEIRAS et Madame Nadine BILLOD-MOREL.

LE CONSEIL MUNICIPAL OUI

L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE
ET APRES EN AVOIR DELIBERE :

VU le projet de plainte, décide à l'unanimité des présents, décide , conformément aux propositions de Monsieur le Maire, de déposer plainte à l'encontre des personnes susnommées auprès de Monsieur le Procureur de la République du Tribunal de Grande Instance de MONTPELLIER afin de les voir condamner à supprimer les travaux réalisés en infraction sur la construction, , à remettre la construction en conformité avec le permis de construire du 19 juillet 1999 et à rendre à la construction sa destination de "salle de réunion, présentation de produits locaux " dans le cadre du camping à la ferme de Monsieur André COMMEIRAS, et ce sous astreinte. Accepte de prendre en charge les frais inhérents à cette affaire. Désigne comme avocat la Société Civile Professionnelle d'Avocats COULOMBIE – GRAS – CRETIN – BECQUEVORT demeurant Immeuble l'Astrée, 255 rue de l'Acropole, 34000 MONTPELLIER.

2/ Renouvellement de la Convention avec l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal, que la convention signée en 1998 avec l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances est arrivée à son terme.

Qu'afin de poursuivre la collaboration avec l'ANCV et continuer à accepter les Chèques-vacances, conformément au décret n° 92-1272 du 07 décembre 1992,

Qu'il y a possibilité de procéder au

renouvellement quinquennal de la convention prestataire.

LE CONSEIL MUNICIPAL OUI
L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE
ET APRES EN AVOIR DELIBERE :
décide à l'unanimité, de renouveler la convention signée avec l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances.

3/ Candidatures pour "Le Grillon" et le Camping Municipal.

Monsieur le Maire communique aux membres du Conseil Municipal les candidatures de vingt deux (22) personnes. Ils établissent une liste en tenant compte des critères demandés tels que C.V, lettre de motivation et des qualités requises (couple, professionnels de la restauration).

Seuls trois candidats correspondent au profil demandé. Elles seront convoquées pour un entretien le 06 septembre 2004 au "Grillon". La Commission ayant tout pouvoir pour choisir le candidat.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

4/ Questions diverses

Il est abordé les dégâts occasionnés par la tempête du mardi 17 août. Il n'y a que des dégâts matériels : toitures, véhicules, tentes, de faible importance. Les dégâts sur les arbres, déracinés ou coupés, sont beaucoup plus importants, surtout sur le Camping municipal. Cela imposera un programme de re-plantation pour l'automne. Les autres dégâts sont pris en charge par les assurances.

L'ordre du jour est épuisé. La séance est levée à 23H 30.

C.R. de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL d'AGONÈS

le 12 août 2004 à 18h30

Présents : J. CAUSSE, M. MARTIAL, A. BERTRAND E. PETRIS, S. GRANIER, P. TRICOU, H. POISSON M. Jo CAIZERGUES Ph.. LAMOUREUX E. BOURGET

Absents et excusés : Mme M.C. ES-PARCEL (*pouvoir à J. CAUSSE*),

Déclaration d'intention d'aliéner

Monsieur le Maire présente la déclaration d'intention d'aliéner concernant la succession Défleu. Le conseil ne pré-empte pas.

SIVU Ganges Le Vigan : changement de siège social

Monsieur le Maire indique au Conseil que le Comité Syndical du sivu Ganges Le Vigan dans sa délibération du 23 juin, a voté à l'unanimité le changement de siège social qui est désormais dans les locaux de la maison de l'intercommuni-

té. Il convient de donner l'avis de la commune. Le conseil Municipal, à l'unanimité donne un avis favorable à la modification du siège social dans les statuts du SIVU Ganges Le Vigan.

Projet de Création d'un Sivu pour la protection des Bois de Monnier.

Monsieur le Maire informe le Conseil d'un projet de création de Sivu entre les communes de Montoulieu, St Bauzille de Putois et Ferrières, tendant à préserver, mettre en valeur, aménager et gérer dans la durée les bois de Monnier dans un premier temps, l'action pouvant être étendue dans un deuxième temps au bois du Thaurac.

La commune d'Agonès est sollicitée en tant que commune riveraine. Il convient de déterminer sa position. Le Conseil Municipal, prend acte de la création du

Sivu et approuve cette initiative, mais estime que la commune n'étant pas concernée il n'est pas opportun de participer à cette opération dans l'état actuel des choses.

Création d'un poste d'attaché territorial

Monsieur le Maire informe le Conseil que la Commission Administrative Paritaire, catégorie A, réunie le 25 juin 2004, a émis un avis favorable à l'inscription de Mme Belmont Dominique sur la liste d'aptitude au grade d'attaché territorial. Il propose de créer ce poste, afin de pouvoir nommer Madame BELMONT à ce grade.

Le Conseil municipal prend acte de l'inscription de Mme Belmont sur la liste d'aptitude au grade d'attaché territorial et décide de la création du poste d'attaché territorial, à compter du 1er septembre,

afin de permettre la nomination de Mme Belmont dans son nouveau grade.

Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable

Monsieur le Maire communique au Conseil les lignes essentielles du rapport présentée par la DDA sur le prix et la qualité du service de distribution de l'eau potable sur la commune au cours de l'année 2003.

Le Conseil Municipal après en avoir pris connaissance, adopte le rapport tel que présenté.

Questions diverses

Foulées du Thaurac

Monsieur le Maire informe le Conseil de la demande de l'OMSC des communes d'Agonès, Montoulieu et St Bauzille qui désire organiser une épreuve de marche sur la commune d'Agonès, pendant les foulées du Thaurac. l'accord a été délivré, l'OMSC se chargeant d'obtenir les autorisations de passage auprès des particuliers concernés par le tracé de l'épreuve.

Incidents à la Vielle

M. Martial relate les incidents qui ont eu lieu à la Vielle : d'une part un problème de cailloux qui étaient susceptibles de gêner la circulation. Par ailleurs, il s'est rendu sur la Vielle, alerté qu'il y avait une grosse fuite d'eau. Cette fuite, dont l'origine était sur terrain privé, était en cours de réparation, un coude ayant lâché sur le réseau.

Projet du Presbytère

Monsieur Sidobre, architecte, est introduit au Conseil et appelé à commenter le projet sur lequel il travaille, suite à l'opération de sondage qui a été effectué sur les fondations. Il ressort de cette analyse que les fondations étant inexistantes, il convient, si le projet est poursuivi, d'abattre toute la construction ancienne et de reconstruire du neuf à l'identique. La majoration serait de l'ordre de 10%. Le conseil municipal prend acte de ces informations et du projet tel que présenté. La question n'étant pas à l'ordre du jour, le Conseil Municipal se réunira ultérieurement pour discuter de ce projet.

Pont Suspendu

Monsieur le Maire donne lecture des courriers qui ont été reçus suite à nos demandes. En ce qui concerne la demande d'un pont militaire, la Préfecture a renvoyé le dossier au Conseil Général. Ce dernier n'a pas encore répondu sur cette question.

Pour ce qui est des dates de fermeture totale, les dates tiennent compte des périodes de vacances scolaires.

Modification du Pos

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de la DDE proposant 3 dates de réunion afin de mettre le conseil au courant de la procédure à suivre. La date retenue est le mardi 24 août à 10H. M. Martial lit au Conseil l'annonce de révision faite par la commune de Plaisant et demande qu'on s'en inspire pour notre propre révision.

Assainissement

Lecture est donnée de la réponse faite par la DDE sur notre interrogation. Il convient de fixer une date de réunion avec la Mise, la DDE et les communes de St Bauzille et d'Agonès, ceci dès la rentrée de septembre, afin de ne pas perdre de temps.

Virage dangereux de Montplaisir

Monsieur le Maire informe le conseil de la demande des riverains de Montplaisir, qui demandent un aménagement de mise en sécurité de ce virage. Ce courrier ayant été transmis au Service Départemental des Routes, il donne également lecture de la réponse faite au demandeur par ce service qui étudie plusieurs possibilités.

Il serait sans doute opportun de faire venir la Gendarmerie pour ralentir la vitesse dans ce secteur (la limitation à 50 km/h étant rarement respectée).

Transport scolaire

la commune comme les usagers du transport scolaire ont été avertis que devant l'impossibilité de trouver un prestataire de service pour effectuer le transport sur la commune d'Agonès, le transport ne sera pas assuré, et les usagers recevront une bourse. Devant les réactions des usagers (copie d'une lettre de réclamation a été déposée à la mairie) M. Martial s'est rendu au service concerné pour tenter de résoudre ce problème. Le problème essentiel vient du fait que la rémunération des prestataires de service a été considérablement réduite et n'est donc plus attractive pour eux. La question doit être à nouveau débattue à Héral Transport, dans le cours de la semaine prochaine.

Distribution du courrier sur la commune par la Poste

Monsieur le Maire informe le conseil que les facteurs n'étant plus autorisés à effectuer de marche arrière pour la distribution du courrier, la Poste envisage l'installation de boîtes aux lettres groupées à des points stratégiques du village.

Circulation des véhicules de plus de 4 essieux (desserte du Port de Sete)

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre du Service de gestion des Routes et des Transports de la Direction de l'Équipement, qui demande l'avis de la

commune sur l'utilisation du réseau routier par des véhicules de plus de 4 essieux et d'un poids total roulant de 44 T.

Il convient de faire remarquer que notre réseau routier, départemental pour ce qui est de la traversée de la commune n'est pas adapté à une telle circulation.

Total gaz

la Société TotalGaz demande une autorisation de passage d'un véhicule roulant supérieur à la limitation, afin de permettre l'approvisionnement en propane des installations de chauffage de ses clients. Mme Granier, concernée par ce problème, indique que, par contrat, seuls des camions de moins de 6 tonnes peuvent effectuer cette livraison dans son secteur. Il convient de répondre à Totalgaz que notre réseau ne peut supporter que des véhicules de moins de 6 tonnes pour la livraison des particuliers.

Demande de reconnaissance de catastrophe naturelle (sécheresse 2003)

Monsieur le Maire donne lecture de la réponse de la Préfecture, rejetant notre demande de reconnaissance pour la période de l'été 2003, l'intensité anormale du phénomène n'ayant pas été démontrée.

Pétition de Valrac

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre que les héritiers Alcoverro ont adressée à la commune à la suite de la pétition de Valrac.

Lettre à Mlle Nicole Gay

Monsieur le Maire informe le Conseil que, conformément aux souhaits qu'il avait exprimés dans sa dernière réunion, une lettre a été adressée à Mlle Gay pour résoudre le problème de circulation dans le village. Aucune réponse n'a été enregistrée à ce jour.

Ce problème sera évoqué lors du prochain conseil.

Eclairage public

Mme Granier signale que l'ampoule de Valrac le Haut est défectueuse. Monsieur le Maire se charge de demander l'intervention de l'électricien, également pour le village et la mairie).

Travaux de restauration de l'église

Monsieur Pétris indique que nous sommes sollicités par une association américaine qui cherche un site pour effectuer un stage de restauration d'ouvrages anciens, notre église pouvant être retenue à ce titre. Il convient, avant tout engagement, de se faire préciser le projet et d'en parler également avec le prête affectataire.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 21 h.

Présents : Mmes AFFRE F ; ALLEGRE M ; TONADRE M ;
MM. CARLUI R ; ISSERT M ; CICUT G ; BRESSON J ; MISSONNIER R ; REBOUL F ; REY B ;

Absent : MARTIAL V (proc. à R CARLUI)
MARIN N (proc. à MISSONNIER R)
ALLE O (proc. à BRESSON J)
LAMOUROUX C (proc. à TONADRE M)
OLIVIER D (proc. à ALLEGRE M)

Avant de commencer la séance, le Maire demande l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour : admissions en non-valeur.

Le Conseil accepte à l'unanimité.

Le compte rendu de la séance précédente ayant été approuvé, Monsieur le Maire ouvre la séance de ce jour qui appelle l'examen des questions suivantes :

I APPROBATION DES MARCHES DE TRAVAUX :

Aménagement du Chemin de la Plantade

La commission d'appel d'offres s'est réunie ce même jour à 9 heures 30 afin de procéder à l'ouverture des plis. Le dépouillement des dossiers a donné le

- Entreprise EUROVIA	288 722.93 € HT	
- Entreprise MAZZA	346 123.90 € HT	
- Entreprise TREBUCHON	330 759.50 € HT	Lot n °1
- Entreprise CAVALIER	329 920.20 € HT	
- CTP/CAUSSE	283 448.17 € HT	
- Entreprise SLA	87 012.75 € HT	Lot n °2

résultat suivant :

Après délibération, la commission a retenu l'entreprise CTP/CAUSSE pour le lot n° 1 et l'entreprise SLA pour le lot n° 2.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer ce marché.

Le Conseil, à l'unanimité, autorise le maire à signer tous les documents relatifs à ce marché.

Amélioration de l'alimentation et de la distribution de l'eau potable

La commission d'appel d'offres s'est réunie ce même jour afin de procéder à l'ouverture des plis.

- Entreprise FAURIE SA	1 216 810 € HT
- Entreprise CAVALIER	1 316 868.90 € HT
- CTP	1 641 129 € HT

Le dépouillement des dossiers a donné le résultat suivant :

Après délibération, la commission a

retenu l'entreprise FAURIE, la moins disante.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer le marché.

Le Conseil, à l'unanimité, autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ce marché.

II COMMUNAUTE DE COMMUNES

Au cours de la séance du 22 avril dernier, le Conseil de la Communauté de communes a adopté deux délibérations qui nécessitent une délibération conforme de chaque commune adhérente.

1) Approbation de l'adhésion de la Communauté de Communes au SYNTOMA pour l'ensemble de son territoire qui comporte maintenant treize communes.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

2) Approbation du changement de nom de la communauté de Communes qui devient : Communauté de Communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette modification.

III CHEMIN DES BALLATS

Les propriétaires de terrains situés de part et d'autre du Chemin des Ballats avaient dû céder du terrain afin de l'élargir et faciliter ainsi l'implantation de constructions. Il convient maintenant de légaliser ces cessions par un acte administratif et d'intégrer ces parcelles dans le domaine communal. Il s'agit des parcelles cadastrées section E n° 1882-1873-1875 et section D n° 1795 - 1797 - 1791 - 1793 - 1789 - 1799 - 1857.

Le Conseil, à l'unanimité, autorise le Maire à signer tous les actes relatifs à ces cessions et accepte l'intégration de ces parcelles dans le domaine communal.

IV CENTRE AERE

Le Maire propose au Conseil Municipal de participer comme chaque année au fonctionnement des centres aérés de Ganges et de Cazilhac qui sont fréquentés par les enfants de St Bauzille de Putois.

Le Conseil, à l'unanimité, accorde une participation de 6.10 euros par enfant et par jour.

V VOIRIE : DENOMINATION DES VOIES NOUVELLES :

Monsieur BRESSON présente aux membres du Conseil Municipal le travail réalisé par la commission d'urbanisme avec la collaboration de Monsieur Yves THEROND.

Les voies nouvellement créées ont reçu

un nom et la numérotation a été reprise pour l'ensemble de l'agglomération.

En effet, afin de pouvoir assurer un suivi logique des numéros, il a été décidé d'adopter la numérotation métrique. De ce fait, chaque habitation de St Bauzille verra son numéro changer. Des tableaux ont été dressés par rue, et chaque propriétaire ou locataire sera informé de sa nouvelle situation. Un courrier sera adressé individuellement à chacun.

Le Conseil, approuve cette décision à l'unanimité.

VI DEMANDE DE SUBVENTION

La SCB La Séranne a présenté une demande d'aide financière pour le séjour de l'équipe Poussins de Football en Allemagne.

Le Conseil propose de consulter les autres communes (Brissac et Cazilhac) afin de connaître leur participation et d'attribuer la même aide pour les enfants de St Bauzille de Putois. Ne connaissant pas le nombre d'enfants concernés, cette aide sera cependant limitée à 400 euros.

VII DECISION MODIFICATIVE

Afin de procéder à l'écriture de la récupération de la TVA pour les travaux d'électrification rurale, il convient de modifier le budget comme suit :

Section Investissement

- Dépenses C/2762 : 14 018 euros

- Recettes C/2762 : 14 018 euros

Le Conseil à l'unanimité, accepte cette modification.

VIII ADMISSION EN NON-VALEUR

Monsieur le Maire présente l'état des créances impayées pour les ordures ménagères dont le montant s'élève à 1649.37 euros et précise que toutes les poursuites légales ont été réalisées.

S'agissant de personnes insolvables, le Conseil accepte l'admission de ces créances en non-valeur.

Le Maire présente ensuite l'état des créances impayées au titre de la facturation de l'eau, dont le montant s'élève à 2 220.70 euros.

Le Conseil accepte l'inscription de cette somme en non-valeur et prend la décision d'installer un réducteur de pression sur les compteurs des administrés en retard dans leur paiement, ceci pour deux raisons :

1) réduire la charge supportée par l'ensemble des contribuables, puisqu'une inscription en non-valeur représente une dépense pour la commune.

2) Obliger les mauvais payeurs à maîtriser leur consommation d'eau.

IX QUESTIONS DIVERSES

Les prêts à poster :

Dans le cadre d'un partenariat avec la Poste pour le développement du patrimoine local, il est possible de personnaliser des enveloppes pré timbrées.

Ce partenariat est formalisé par la signature d'une convention et permettra de véhiculer l'image de St Bauzille de Putois.

Eclairage Public :

Une demande va être adressée à la SLA pour améliorer l'éclairage public et l'amener dans les quartiers où il fait défaut.

Motions :

Lecture est faite de différentes motions en faveur d'EDF et de la Poste pour le maintien du service public présentées par l'association des maires ruraux.

Incendie

Monsieur le Maire évoque ensuite la situation d'une administrée qui a tout

perdu dans l'incendie de sa maison.

Dès la connaissance du sinistre, des contacts ont été pris pour trouver un logement

Une situation satisfaisante est en passe d'être trouvée.

Il est décidé de venir en aide à cette personne en fonction de ses besoins.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES CEVENNES GANGEOISES

Extrait du Compte rendu du Conseil du 22 avril 2004 à 20 h 30 salle du Diguean à Sumène

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur RIGAUD et Monsieur TOULOUSE évoquent le tragique accident survenu à Christian BOISSON qui endeuille la famille et la ville de Sumène. Ils présentent les condoléances de l'ensemble de la Communauté de Communes.

1- Compte Administratif 2003 - SIICOM

Monsieur SERVIER présente aux membres du Conseil de Communauté les résultats de l'exercice 2003 du SIICOM tels qu'ils figurent au compte administratif 2003 et au compte de gestion du receveur.

...
Restes à réaliser dépenses engagées 73 500.00 €

Le résultat réel d'investissement 2003 fait apparaître un excédent 46 436.97 €.

Le résultat de fonctionnement fait apparaître un excédent de 17 701.46 €.
Délibération adoptée à l'unanimité.

2- Compte Administratif 2003 – Budget Principal

Monsieur SERVIER présente aux membres du Conseil de Communauté les résultats de l'exercice 2003 de la Communauté de Communes tels qu'ils figurent au compte administratif 2003 et au compte de gestion du receveur.

...
Reste à réaliser recettes d'investissement réelles

107 974.12 €

Reste à réaliser dépenses d'investissement engagées

31 363.78 €

Le résultat réel de la section d'investissement 2003 fait apparaître un besoin de financement cumulé de 66 564.94 €

Le résultat de fonctionnement à affecter est de 146 322.95 €

Délibération adoptée à l'unanimité.

3- Compte Administratif 2003 – Budget annexe des opérations soumises à la TVA

Monsieur SERVIER présente aux membres du Conseil de Communauté les résultats de l'exercice 2003 de la Communauté de Communes tels qu'ils figurent au compte administratif 2003 et au compte de gestion du receveur.

...
Reste à réaliser recettes réelles 48 312.00 €

Reste à réaliser dépenses engagées 61887.00 €

Le résultat réel d'investissement fait apparaître un besoin de financement 66 375.90 €.

Le résultat de fonctionnement à affecter s'élève à 19 072.16 €.

Il est proposé au Conseil d'affecter en réserves au 1068 : **19 072.16 €**

Monsieur le Président sort de la salle et Monsieur SERVIER procède au vote.
Délibération adoptée à l'unanimité.

4- Affectation du résultat

Monsieur SERVIER expose au Conseil que pour l'affectation du résultat 2003 il convient d'intégrer aux résultats du Budget Général ceux du SIICOM.

...
Restes à réaliser recettes investissement réelles

107 974.12 €

Restes à réaliser dépenses investissement engagées

104 863.78 €

Le résultat réel de la section d'investissement 2003 fait apparaître un besoin de financement cumulé de **20 127.97 €.**

Le résultat de fonctionnement à affecter s'élève à **164 024.41 €.**

Il est proposé au Conseil d'affecter en réserve au compte 1068 la somme de 164 024.41 €.

Délibération adoptée à l'unanimité.

5- Décision du vote du budget par nature

Monsieur le Président expose que la population de la Communauté de Communes étant supérieure à 10 000 habitants, le Conseil doit décider de voter le budget par nature ou par fonction.

Monsieur le Président propose de le voter par nature.

Délibération adoptée à l'unanimité.

6- Vote du Budget primitif 2004 – Budget principal

Le Conseil examine le détail du budget primitif. Monsieur SERVIER et Madame RIGAL répondent aux questions qui sont posées.

Suite à une question de Monsieur TOULOUSE sur l'étude concernant la solution Internet ADSL par Wifi, Monsieur RIGAUD indique que la seconde partie de l'étude sera lancée rapidement. Il convient d'attendre de connaître les possibilités de financement par la Région.

Madame RICOME renouvelle sa demande pour que soit communiqué l'état du personnel. Cet état en cours d'élaboration sera adressé prochainement aux délégués.

Le vote du budget section de fonctionnement et section d'investissement recettes et dépenses a lieu par chapitre.

Section de fonctionnement

2 882 940 €

Section d'investissement

947 487 €

Délibération adoptée à l'unanimité.

7- Budget primitif 2004 – Budget annexe des opérations soumises à la TVA

Monsieur le Président présente au Conseil les propositions budgétaires pour l'exercice 2004 du budget des opérations soumises à la TVA qui se

résumé comme suit :

Section de fonctionnement

36 760 €

Section d'investissement

826 333 €

Délibération adoptée à l'unanimité.

8- Vote du taux des taxes de la fiscalité additionnelle

Monsieur le Président expose au Conseil que compte tenu de la nouvelle compétence ordures ménagères exercée par la Communauté de Communes depuis le 1^{er} janvier 2004, la TEOM est instituée pour tous les contribuables de son territoire. Le budget général de la Communauté est sollicité pour éviter une hausse trop brutale de cette taxe assise sur les bases de la taxe foncière. Pour ce faire, une légère augmentation des taux de la fiscalité additionnelle interviendra afin de procurer les ressources nécessaires mais aussi afin d'éviter la poursuite du décalage entre les taux de la Communauté de Communes (stables depuis 2001) et les taux des Communes membres, ce qui pénalise la Communauté en ce qui concerne le montant de la DGF.

Monsieur le Président propose une augmentation différenciée des taux :

	Taux 2003	Taux 2004
Taxe d'habitation	2,79	2,95
Taxe foncière sur le bâti	5,61	5,61
Taxe foncière sur le non bâti	19,09	19,09
Taxe professionnelle	4,19	4,33

Délibération adoptée à l'unanimité.

9- Subventions aux amicales et associations

Monsieur le Président propose au Conseil d'allouer aux associations suivantes les subventions prévues au budget primitif 2004 :

Monsieur TOULOUSE précise que la

- Coopérative scolaire de l'école de Brissac	915 €
- Coopérative scolaire de l'école du Thaurac	2 745 €
- Amicale de l'école maternelle de Ganges	1 525 €
- Amicale de l'école primaire de Ganges	7 622 €
- Amicale de l'école de Sumène	1 875 €
- Amicale de l'école de Saint Martial	300 €
- OMS de Ganges	15 245 €
- OMS de Saint Bauzille de Putois	6 100 €
- Office de Tourisme Cévennes Méditerranée	54 237 €
- Mission Insertion Jeunesse	16 063 €
- Association Pic Saint Loup Haute Vallée de L'Hérault	8 384 €
- Amicale du personnel de la Communauté de Communes	6 000 €

commune de Sumène ne possède pas d'OMS et pose la question de l'extension des activités des OMS en ce qui

concerne les écoles à l'école de Sumène. Il est précisé que la question de l'extension de l'activité de l'OMS de Ganges à Sumène sera posée.

En ce qui concerne la subvention à l'Office de Tourisme, il est précisé que l'Office de Tourisme de Sumène intègre l'Office de Tourisme intercommunal. C'est ce dernier qui assurera l'accueil de la saison 2004. Selon les modalités qui seront trouvées, un complément de subvention sera peut être nécessaire. Délibération adoptée à l'unanimité.

10- Procédure de retrait-adhésion du SYMTOMA

Monsieur le Président rappelle au Conseil que depuis le 1^{er} janvier 2004 la Communauté de Communes a intégré les activités du SIICOM de la région de Ganges dissous mais a également étendu son périmètre à 4 nouvelles communes dont 3 non membres du SIICOM : Saint Julien de la Nef, Saint Martial et Saint Roman de Codières.

Monsieur le Président expose au Conseil qu'en ce qui concerne l'adhésion au SYMTOMA, la Communauté de Communes a pris le relais du SIICOM pour les 10 communes qui étaient membres et s'est trouvée en position de représentation substitution immédiate et automatique pour les 3 communes non membres du SIICOM (Art. L5211-18 du CGCT). Il convient sur le plan juridique et à la demande de la Préfecture de régulariser cette situation en délibérant de manière à ce que la Communauté de Communes se retire du SYMTOMA en ce qui concerne la représentation substitution des 3 communes et y adhère à nouveau immédiatement pour l'ensemble de son territoire soit les 13 communes membres (Art. L5211-18 du CGCT). Cette délibération sera transmise au SYMTOMA qui devra approuver notre adhésion et la faire approuver par ses adhérents. Elle sera également transmise à nos 13 communes membres afin qu'elles approuvent, par délibérations concordantes, l'adhésion au SYMTOMA. Délibération adoptée à l'unanimité.

11- Règlement de contentieux SIICOM / Plas – Opérations d'ordres

Monsieur le Président expose au Conseil que dans le cadre du règlement du contentieux SIICOM / Plas, il est nécessaire d'étaler la prise en charge de cette dépense (198 000 €) sur 5 ans soit 39 600 € par an à compter de 2004. Monsieur le Président propose d'adopter les écritures décrites dans les tableaux ci-dessous afin de réaliser cet amortissement.

...
Délibération adoptée à l'unanimité.

12- Contrat de prêt

Monsieur le Président expose au Conseil que pour le financement de diverses opérations d'investissement au budget 2004 (informatisation des écoles, mobilier scolaire, achat d'une benne...), il est nécessaire de mobiliser un emprunt de 198 000 €. Compte tenu de la nature de l'investissement et des propositions reçues de nos partenaires financiers (Crédit Agricole du Midi, Caisse d'Epargne et DEXIA), le Conseil retient l'offre de financement du Crédit Agricole du Midi qui est la plus intéressante et qui propose 198 000 € sur 5 ans au taux fixe annuel de 3,17% et à échéances constantes de 43 444,28 €.

Délibération adoptée à l'unanimité.

13- Régularisation de travaux au barrage de la Vernède

Monsieur le Président rappelle au Conseil qu'en juin 2001 il avait été décidé de réaliser des travaux pour la mise en sécurité du barrage de la Vernède suite à un accident mortel. S'agissant d'un ouvrage privé les travaux avaient été réalisés pour le compte de tiers qui en ont remboursé une partie. Or au niveau budgétaire cette opération doit s'équilibrer.

...
Monsieur GAUBIAC indique qu'ayant été opposé à cette opération, il ne votera pas cette délibération
Délibération adoptée par 16 voix pour et 1 contre.

14- Changement de nom de la Communauté de Communes

Monsieur le Président rappelle la demande des 4 nouvelles communes adhérentes de modifier le nom de la Communauté de Communes pour prendre en compte leur présence. Cette question a déjà fait l'objet de plusieurs échanges de vues.

Monsieur TOULOUSE propose Communauté de Communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises. A l'unanimité le Conseil adopte ce nouveau nom. Les 13 communes devront délibérer dans le même sens.

Questions diverses

Monsieur RIGAUD et Monsieur GAUBIAC évoquent un projet qui pourrait prendre forme entre le Gard et l'Hérault d'une piste cyclable sur l'ancienne voie ferrée venant de Quissac par Moulès, Ganges et Sumène.

Monsieur FAIDHERBE évoque le futur quai de transfert des ordures ménagères en projet à Moulès et indique qu'il serait

bon que le SYMTOMA en soit maître d'ouvrage au nom des 2 Communautés de Communes concernées (nécessité d'un appel à projet avant toute DSP).

Monsieur CHANAL et Madame BOURRILHON demandent que soit organisée prochainement une rencontre avec les gestionnaires du Cinéma Arc-en-Ciel pour le point sur leur activité.

Monsieur TOULOUSE évoque la fin de la Mission de Développement Economique du bassin d'emploi Ganges, Le Vigan et le projet qui devrait la remplacer. La question sera évoquée à la réunion de la Commission des Affaires Economiques.

Monsieur RIGAUD informe les Maires de la mise sur pied par Monsieur Philippe MAURIN d'une association d'insertion qui pourrait effectuer des travaux divers (petites réparations, débroussaillage...) confiés par des communes.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES CEVENNES GANGEOISES

Extrait du Compte rendu du Conseil du 14 JUIN 2004 à 20 h 30 salle des Mariages à Ganges

Monsieur RIGAUD informe le Conseil qu'au cours de la réunion du Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme qui s'est déroulée avant la présente réunion, il a été décidé la fusion avec l'Office de Tourisme de Sumène. L'Office de Tourisme Cévennes Méditerranée a donc compétence sur tout le territoire de notre Communauté étendu aux 4 communes gardoises.

1- Décision modificative n° 1

Monsieur le Président expose au Conseil que suite à une remarque des services de la Préfecture, il faut légèrement modifier le budget primitif des opérations soumises à la TVA afin de bien couvrir par des ressources propres le montant des annuités d'emprunt.

La modification se traduit comme suit :

Section de fonctionnement

Article	Dépenses	Article	Recettes
023	+ 11 500 €	752	+ 11 500 €

Section d'investissement

Délibération adoptée à l'unanimité.

Article	Dépenses	Article	Recettes
2313	+ 11 500 €	021	+ 11 500 €

2- Ligne de trésorerie avec le Crédit Agricole

Monsieur le Président expose au Conseil que depuis le 1^{er} janvier 2004 la Communauté de Communes supporte les frais de la compétence Déchets Ménagers. Le produit de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères n'étant pas annoncé avant fin juin voire fin juillet, la ligne de trésorerie ne suffit donc pas à couvrir les besoins de la collectivité. Afin d'assurer la sécurité financière de la Communauté de Communes, le Président propose de

souscrire une ligne de trésorerie supplémentaire.

La proposition du Crédit Agricole est de 500 000 € pour un an renouvelable sur délibération aux conditions du moment. Taux variable post-fixé indexé sur T4M + marge de 0,20% sans commission d'engagement ou de non utilisation. Délibération adoptée à l'unanimité.

3- Modification du tableau des effectifs

Monsieur le Président expose au Conseil qu'il convient de créer 2 postes d'agent de salubrité afin de permettre à deux employés du SIICOM puis de la Communauté, dont les contrats arrivent à leur terme, de poursuivre leur carrière au sein de la collectivité.

Ancien tableau des effectifs

Postes à temps complet

3 postes d'ATSEM 2^{ème} classe
1 poste d'ATSEM 1^{ère} classe
2 postes d'agent d'entretien qualifié
1 poste d'éducateur APS de 2^{ème} classe
1 poste d'agent d'entretien
1 poste d'agent administratif
1 poste d'adjoint administratif
1 poste de rédacteur
2 postes d'agent de salubrité
1 poste d'agent de salubrité qualifié
1 poste d'agent de salubrité principal
1 poste d'agent de salubrité en chef
1 poste de chef de garage

Postes à temps non complet

6 postes d'agent d'entretien à 30h/sem.
3 postes d'agent d'entretien à 27h30/semaine
2 postes d'agent d'entretien à 20h/semaine
1 poste d'agent d'entretien à 27h/semaine
1 poste d'agent d'entretien à 23h/semaine
1 poste d'agent d'entretien à 8h00/semaine

1 poste d'agent de salubrité à 17h30/semaine

1 poste d'ATSEM à 21h/semaine

Postes à temps complet non titulaires

1 poste de chargé de mission
1 poste d'agent administratif
1 poste d'agent de salubrité

Poste à temps non complet non titulaire

1 poste d'agent d'entretien à 20h/semaine

Nouveau tableau des effectifs

Postes à temps complet

3 postes d'ATSEM 2^{ème} classe
1 poste d'ATSEM 1^{ère} classe
2 postes d'agent d'entretien qualifié
1 poste d'éducateur APS de 2^{ème} classe
1 poste d'agent d'entretien
1 poste d'agent administratif
1 poste d'adjoint administratif
1 poste de rédacteur
3 postes d'agent de salubrité
1 poste d'agent de salubrité qualifié
1 poste d'agent de salubrité principal
1 poste d'agent de salubrité en chef
1 poste de chef de garage

Postes à temps non complet

6 postes d'agent d'entretien à 30h/semaine
3 postes d'agent d'entretien à 27h30/semaine
2 postes d'agent d'entretien à 20h/semaine
1 poste d'agent d'entretien à 27h/semaine
1 poste d'agent d'entretien à 23h/semaine
1 poste d'agent d'entretien à 8h00/semaine
1 poste d'agent de salubrité à 17h30/semaine
1 poste d'agent de salubrité à 30h/semaine
1 poste d'ATSEM à 21h/semaine

Postes à temps complet non titulaires

1 poste de chargé de mission
1 poste d'agent administratif

Poste à temps non complet non titulaire

1 poste d'agent d'entretien à 20h/semaine

Délibération adoptée à l'unanimité.

4- Instauration de la TPZ pour les Ateliers-relais

Monsieur le Président expose au Conseil qu'il convient de renouveler la délibération du 12 novembre 2003 instituant la Taxe Professionnelle de Zone sur le terrain de la ZAE les Broues à Ganges cadastré section AD 692 (B) d'une contenance de 42 a 38 ca, propriété de la Communauté de Communes sur lequel seront édifiés les Ateliers-relais financés par la Communauté de Communes. La Taxe Professionnelle des entreprises qui s'installeront dans les Ateliers-relais sera directement perçue par la Communauté de Communes.

Délibération adoptée à l'unanimité.

5- Ateliers-relais – Prix des loyers et autorisation de signer les baux

Monsieur le Président propose au Conseil de fixer les prix des loyers des Ateliers-relais. La Commission du développement Economique soumet les montants suivants :

- 3,80 €/m²/mois HT pour les ateliers de 100m² environ + bureau + sanitaires

- 3,50 €/m²/mois HT pour les ateliers de 200m² environ + bureau + sanitaires

Les baux seront des baux administratifs de location précaire d'une durée de 2 ans renouvelable 1 année supplémentaire.

En cas de maintien dans les lieux, les montants seront majorés de 10% HT à partir de la 4^{ème} année.

Monsieur le Président expose également au Conseil qu'il convient de l'autoriser à signer les baux de location sur les bases pré-citées.

Délibération adoptée à l'unanimité.

6- Location de locaux à Ganges

Monsieur le Président expose au Conseil que les services de la Communauté de Communes sont actuellement très à l'étroit dans les locaux loués au sein de la Mairie de Ganges (55 m²).

La Commune de Ganges propose de louer des locaux d'une superficie de 150

m² à l'état neuf et indépendants dans la cour de la Médiathèque..

L'installation pourra se faire en juillet 2004 et le prix proposé est de 6 500 € par an applicable à compter du 1^{er} janvier 2005.

Monsieur GAUBIAC regrette que la Mairie de Ganges n'ait pas proposé à la Communauté de Communes l'achat de l'ancienne gare de Ganges qui aurait pu devenir le siège de la Communauté de Communes.

Monsieur RIGAUD estime que compte tenu du coût de l'achat et des travaux, il vaut mieux que la Communauté conserve sa capacité d'investissement pour d'autres projets qu'un siège.

Monsieur ISSERT indique qu'il votera contre cette délibération compte tenu du prix de location.

Délibération adoptée par 18 voix pour et 1 contre.

7- Transfert au SYMTOMA de la filière "cartons" de la déchetterie

Monsieur le Président propose au Conseil d'autoriser le SYMTOMA à reprendre à son compte le lot n°4 du marché de traitement des cartons issus de la déchetterie et une partie du lot n°2 concernant le transport de ces mêmes cartons. Ces opérations sont largement déficitaires pour la Communauté et leur reprise par le SYMTOMA, qui bénéficiera de meilleures aides, permettra une économie substantielle (environ 20 000 € actuellement).

Délibération adoptée à l'unanimité.

8- Mise à disposition de l'Internet haut débit par système Wifi – Signature d'un contrat avec la société Action Net Service

Monsieur le Président expose au Conseil que suite à l'étude effectuée à la demande de la Communauté, la société Action Net Service propose une solution pour permettre l'accès à l'Internet Haut-Débit des communes d'Agonès, Brissac, Montoulieu et Saint Bauzille de Putois. Il s'agit de l'implantation de 4 relais hertziens afin de distribuer l'accès au réseau Hyper – Lan privé d'Action Net Service France ouvert au public.

Le coût de la mise en service et de la location maintenance pour 3 ans est de 17 266 € HT. Le coût d'investissement pour la Communauté est de 4 180 € HT.

Monsieur le Président propose de l'autoriser à s'engager dans cette opération est à signer le contrat correspondant.

Cette première implantation permettra de réaliser une seconde étude pour les autres communes non desservies de notre communauté.

Le Conseil est d'accord sous réserve de la production par la société Action Net Service d'une caution bancaire garantissant la bonne exécution du contrat jusqu'à son terme.

Délibération adoptée à l'unanimité.

9- Désignation de 2 délégués titulaires supplémentaires + 2 délégués suppléants au Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme

Monsieur le Président expose au Conseil que suite à l'extension géographique de la Communauté de Communes depuis le 1^{er} janvier 2004 à 4 nouvelles communes, il convient de modifier le nombre de représentants au Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme Cévennes Méditerranée.

Monsieur le Président propose de désigner 2 représentants titulaires et 2 suppléants supplémentaires.

Sont désignés à l'unanimité:

Titulaires : Robert GONZALVEZ

Suppléants : Lucas

FAIDHERBE

Alberte BOISSON

Fernand

ARJALAS

Monsieur GONZALVEZ est également désigné membre de la commission Tourisme.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Questions diverses

Monsieur SERVIER fait un compte rendu de l'avancement du projet de création d'une association de développement économique sur le bassin d'emploi Ganges – Le Vigan pour prendre la suite de la Mission Dolfus.

Monsieur RIGAUD indique que les fonds mobilisés au titre de l'art. 118 de la loi de 2002 (160 000 €) suite au plan

social de Well ne pourront pas être gérés par une association. Seule une structure type SIVOM ou syndicat mixte pourrait être habilitée à le faire. On peut regretter la dissolution de l'ancien SIVOM Ganges – Le Vigan.

Il faudrait réfléchir à la création d'un nouveau syndicat regroupant plusieurs intercommunalités.

Le Conseil autorise le Président à engager des discussions avec les propriétaires des parcelles du Mas de Bel Air, contigus à la ZAE les Broues en vue d'une éventuelle acquisition.

L'Agenda

Connues à ce jour

- **29 octobre** : Foire annuelle, de la place du Christ, montée du Croutou à la rue Neuve. C'est un vendredi, mais après le marché de Ganges pourquoi pas celui de St Bauzille...
- **31 octobre** : Mégaloto organisé par le Comité des Fêtes.
- **6 et 7 novembre** : les Berges de l'Hérault recevront le parc d'assistance du "Rallye des Cévennes". Première conséquence, elles seront interdites à tous véhicules extérieurs à la compétition. La deuxième, de nombreuses associations et artisans profiteront de cet événement pour étaler leurs réalisations et faciliter ainsi votre visite et surtout la rendre agréable
- **11 novembre** : à Montoulieu - "Les Senteurs de la Garrigue" Tous les produits du terroir vous attendent, avec les démonstrations des artisans qui tentent de raviver notre souvenir sur ces métiers merveilleux du travail sur le fer, le bois, la soie...
- **Lotos** : avant l'impression de ce journal les dates n'étaient pas encore précisées mais pour l'essentiel ce sera les dates traditionnelles.

L'Etoile Sportive, le Monde Sportif, Culturel et Associatif en Deuil.

En ce début d'été nous apprenions avec peine le décès de Raoul VALAT, "Raoulet" . Après avoir joué à Ganges à la fin des années 50 il vint apporter son expérience à notre équipe Seniors. L'âge venant, il prit celle-ci en charge avec son ami Jean ISSERT . Ensuite il s'occupa des équipes jeunes où évoluaient ses deux fils.

Le 1 août, une triste nouvelle faisait le tour du village : Emile LEBON venait de décéder brutalement à l'âge de 52 ans. Depuis son installation dans la région, il participait à la vie associative et en particulier au football dont il fut joueur et ensuite dirigeant jeunes.

Lors de la fondation de l'équipe Vétérans, il fut l'un des premiers à répondre présent, animant à chaque fois la troisième mi-temps. Sa gaîté et sa joie de vivre s'exprimaient aussi lors des traditionnelles "24 heures de pétanque" dont le challenge porte désormais son nom.

Mi-août Daniel GIRARD, nous quittait subitement "Fil" comme nous le surnommions familièrement venait de décéder à l'âge de 74 ans. Ce St Bauzillois qui n'avait jamais quitté le village, connu de tous, joueur de boules, supporter sans limites des équipes de foot restera longtemps dans les mémoires. On n'oubliera pas sa silhouette distribuant "Lo Publiaire" dans les rues du village ou arpentant son domaine, le boulodrome du Plan d'Eau matin et soir, jouant ou "alluant" ses amis.

Aux familles éplorées, les dirigeants et joueurs adressent leurs condoléances émues et attristées.

Frantz REBOUL

Solution des mots croisés

	A	B	C	D	E	F	G	H
1	B	E	A	R	N	A	I	S
2	R	U	T	I	L	A	N	T
3	E	R	O	S			T	R
4	T	O	M	E		T	E	E
5	O	P	I	N	I	O	N	S
6	N	E	S		L	I	T	S
7	N	E	E		E	S	E	
8	E	N	E	E		E	S	T

Réponse du D vertical : Serin

ETAT CIVIL

Agonés ① - St Bauzille ② - Montoulieu ③

NAISSANCES

- ② Eliot COUDER
- ② Héloïse DUSFOUR
- ② Pauline BLANC

MARIAGES

- ② MOURIER Bruno et LOPEZ Stéphanie

DECES

- ② PRIVAT André décédé le 07/04/2004
- ② BIANCIOTTO Cécile Vve ISSERT décédée le 25/07/2004
- ② VERDIER Marie-Thérèse Vve VALETTE décédée le 05/08/2004
- ② GIRARD Daniel décédé le 19/08/2004
- ② AGRANIER William le 22/08/2004
- ② BOUVIE Jacques décédé le 03/09/2004
- ② CAUSSE André décédé le 13/10/2004

Voilà près de vingt ans que "Lo Publiaire" existe, voilà près de vingt ans que Daniel GIRARD en faisait partie. L'équipe, au fil du temps, s'est modifiée mais Daniel, toujours en pleine forme, faisait partie intégrante du journal : c'était le plus St Bauzillois de nous tous et il nous régala avec quelque histoire impromptue : des souvenirs émergeaient en cascade et nous lui disions toujours : "Daniel, ce que tu viens de nous raconter, écris-le !" ou "nous aurions dû t'enregistrer" mais lui, modeste, rétorquait "moi, je ne sais pas écrire" et les lunettes noires sur le crâne, il embrayait sur d'autres histoires ou anecdotes vécues. Daniel, c'était la mémoire du journal, c'était le "Publiaire" du "Lo Publiaire", "Mais moi je me rappelle"... nous disait-il et notre conteur s'envolait vers son enfance, son adolescence, la guerre, les parties de chasse... A notre tour, nous nous rappellerons de lui et une grande place sera bien vide dans notre groupe. Un dernier coucou de Daniel : Lo Publiaire vous livre un de ses articles paru dans le N°14... Toujours d'actualité et toujours aussi savoureuse...

Michèle BRUN

Par un froid dimanche de Janvier 1950, trois vigoureux célibataires, Fil, Palma et Pinoche, levés à l'aube pour être les premiers au poste, brûlent force cartouches sur un important passage de grives stationné sur la commune d'Agonès riche en baies de cade, précisément derrière "Olivet".

Mais nos jeunes gaillards ne sont pas seuls ! Près de chaque gros chêne, un affût abrite un fusil; tout ce que St Bauzille et Agonès comptent de "durs à geler" est là! En effet il fait un froid de canard, et pour se réchauffer, Fil, profitant d'une accalmie de la fusillade dans les collines, sort en trombe de son affût, se met à courir vers l'affût où se tenait son copain Palma et, dans une inspiration diabolico-comique se met à crier : "Foutons le camp, y'a le garde de St Martin»"

Il faut dire cher lecteur, qu'en

ces temps paisibles les garde-chasse étaient rares et le déplacement en bicyclette de St Martin à St Bauzille mettait nos concitoyens à l'abri de la surveillance fédérale fort redoutée. Mais en la circonstance, la situation était incertaine, les chasseurs n'étaient pas rassurés en raison d'un arrêté préfectoral à la rédaction confuse; les chasseurs s'interrogeaient sur la signification confuse des termes: la chasse est autorisée "sous bois", "sans chien", "au poste"...qu'est-ce à dire ? Les gens avaient peur d'être en infraction.

Mais revenons à "Olivet" où ça tire comme si c'était la guerre, "y'a le garde de St Martin!" crie Fil à Palma; ce dernier jaillit de son affût pour prendre sa course, mais Fil l'arrête et le rassure; "attends, c'est une blague, je suis sorti de l'affût pour me réchauffer, Dja-la!" (orthographe phonétique St Bauzilloise).

Pinoche qui a entendu, vient les rejoindre...lui aussi en courant, les yeux écarquillés, le souffle bruyant.

- Y'a le garde ?

Et non, j'ai dit ça pour rigoler!

- Gante couilloun! tu m'as fait peur ! Tu en as tué combien ? quatorze! Et toi ? une vingtaine! Fan de pute, il te reste des cartouches ? passe m'en une douzaine. Cante sacat! il faudra en faire jouer et comme Tomatette en mettre dans la graisse.

Et tout en battant la semelle, nos trois compères en profitent pour attaquer le saucisson et la cèbe, sans s'asseoir, car le sol est gelé. Puis, entre deux bouchées, Fil dit à Palma en réclamant le silence :

Chut! tu ne remarques pas quelque chose ?

- Non! de que combines encara ?

- Pourtant, depuis qu'on est là à blaguer, on n'entend plus un coup de fusil!

C'est vrai! c'est bizarre, pourtant regarde, il passe des grives, ça navigue. Retournons à l'affût que nous mangeons nos brailles.

Et nos trois copains se remettent à tirer en trio curieusement isolé sur ce versant Nord. Plus un coup de fusil dans les environs immédiats; les types sont allés déjeuner de bonne heure, ce n'est que onze heures!

La cartouchière vidée, et après avoir cherché les dernières grives dans les feuilles et "accouti" les blessées, nos trois lascars reprennent leurs vélos et allègrement franchissent le pont suspendu, pressés d'arriver place du Christ pour faire admirer leur tableau.

Arrivés devant les cafés ils sont accueillis par plusieurs chasseurs qui les interpellent : (Pinoche l'oeil malicieux, laisse dépasser de sa gibecière un "pougnat" de plumés).

- D'où vous venez ?

- D'Olivet!

- Et le garde ?

- Quel garde ?

- Le garde de St Mar-

tin!SILENCE.....

Alors Fil se jette à l'eau (d'où l'expression aller au fil de l'eau) et confesse qu'il a fait le con"..... parce qu'il était gelé.....et qu'en sortant, pour effrayer Palma, il a crié "y'a le garde !".

Mais comment pouvait-il se douter que l'écho aidant, d'affût en affût, la nouvelle serait transmise et suivie, en silence, d'une fuite générale des deux coups, simplex, calibre 12, calibre 16, calibre 20, obligés d'abandonner un exceptionnel passage de grives "tcha tcha".

Quarante ans après, le souvenir de cet événement nous remplit d'aise, car l'histoire est vraie.

Daniel GIRARD

Jacques BORIE